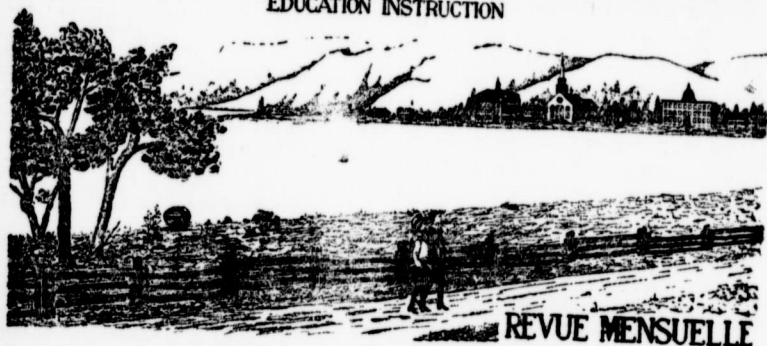


L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

EDUCATION INSTRUCTION



PÉDAGOGIE

UN BUREAU FEDERAL

La question de l'établissement d'un Bureau fédéral d'Éducation est de nouveau remise à l'ordre-du-jour;(1) en même temps, l'idée de l'"école nationale" (lisez école neutre) est lancée un peu partout dans la Saskatchewan, l'Alberta, le Manitoba, l'Ontario et même dans la province de Québec. Dans la livraison d'avril, nous avons parlé de l'incident Nicholson. Au commencement d'avril (ou fin de mars) les journaux de Montréal, notamment *The Gazette*, nous ont rapporté les délibérations de l'*Imperial Order of the Sons of the Empire*. Parmi les suggestions faite au cours de ces délibérations se trouve celle-ci: "Organiser par tout le pays une grande campagne en faveur de l'"école nationale"—lisez l'école neutre et anglicisante. Il paraît, toujours d'après le compte-rendu de *The Gazette*, que dans notre province particulièrement, les écoles "auraient besoin d'être très améliorées, du point de vue des intérêts impériaux".

C'est l'éternel refrain: les écoles confessionnelles de la province de Québec, qui assurent aux protestants comme aux catholiques, à la minorité comme à la majorité, la justice et la liberté en matière scolaire, ne valent rien aux yeux des fanatiques, parce que les écoles de la province de Québec sont *canadiennes* et non impérialistes. Ces écoles s'inspirent de l'esprit du pacte fédéral de 1867, pacte qui ne vaut pas un "chiffon de papier", aux yeux d'un grand nombre d'Anglo-Canadiens.

(1) Voir l'*Enseignement Primaire* d'octobre 1901 et de mars 1917.

On se rappelle que feu M. de LaBruère et son successeur M. Delâge se sont opposés à la création d'un Bureau fédéral, précisément parce que le but non-avoué de ce Bureau, c'est de préparer les voies qui nous conduiraient à brève échéance à l'"école nationale", ou plutôt "impériale".

Tout récemment (19 février 1918) le Surintendant des Écoles de Calgary, Alberta, M. A.-M. Scott, a demandé au Surintendant de Québec, son avis sur le Bureau fédéral. L'honorable M. Delâge a répondu à M. Scott par une lettre que nous publions ci-après.

Ces documents serviront à l'histoire et nous aideront à suivre "l'offensive" qui se prépare contre les écoles de la province de Québec.

Préparons-nous à la lutte.

C.-J. MAGNAN.

Un Bureau fédéral d'éducation

Correspondance échangée entre le Surintendant de l'Instruction publique de la Saskatchewan et celui de la province de Québec

(Traduction)

Calgary, Alberta, 19 février 1918.

L'honorable Cyrille Delâge,
Surintendant de l'Instruction publique,
Québec.

Cher Monsieur,

On me demande de faire une conférence à la convention annuelle de l'"Association d'Éducation de l'Alberta", qui doit avoir lieu à Edmonton, les 2, 3 et 4 avril prochain.

Le sujet à traiter est la formation d'un Bureau d'éducation pour le Dominion.

Je suis sous l'impression que le but à atteindre est d'intéresser les professeurs de l'Alberta à la création de ce Bureau, afin de leur faire apprécier les avantages qu'ils en retireraient pour leur travail en établissant et maintenant un bureau national d'éducation.

Je vous écris afin d'avoir votre opinion sur la valeur d'un tel Bureau, me laissant savoir franchement si vous êtes ou non en faveur de cette création et me donnant les arguments sur lesquels vous basez votre opinion.

Si vous êtes en faveur de ce Bureau, voulez-vous avoir l'obligeance de m'indiquer quels avantages en retirerait l'éducation dans la province de Québec.

De plus, pourriez-vous m'indiquer, à votre point de vue, quelle serait la limitation des pouvoirs de ce Bureau, afin que son travail s'harmonise parfaitement avec les départements de l'éducation des autres provinces.

Je m'intéresse énormément à ce sujet, m'efforçant d'établir un idéal national pour l'éducation, tel idéal ne venant pas en conflit avec les différentes méthodes actuellement suivies.

Je recevrai avec plaisir toutes les suggestions que vous aurez l'amabilité de me faire.

Tout à vous,

(Signé) A.-M. Scott,
Surintendant des Ecoles.

420-18.

Québec, 19 mars 1918.

Monsieur A.-M. Scott,
Surintendant des écoles,
Calgary, Alta.

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre en date du 19 février dernier, par laquelle vous m'apprenez que vous avez été invité à traiter, lors de l'assemblée annuelle de la Société d'Éducation de l'Alberta, qui aura lieu les 2, 3 et 4 avril prochain, cette intéressante question "Un bureau d'éducation pour le Dominion", et sollicitez mon opinion sur l'opportunité de sa création.

Je me rends volontiers à votre désir.

D'abord cette idée n'est pas nouvelle. Comme vous le savez, la "Dominion Educational Association", lors de sa réunion à Ottawa, à la fin du mois de janvier 1917, l'inscrivit de nouveau sur le programme et elle y fut l'objet d'une longue discussion à laquelle je pris part.

J'y donnai mon opinion sur l'opportunité de l'organisation de ce bureau dont on avait ainsi à peu près tracé les grandes lignes de son champ d'action :

1° Étude des rapports éducationnels, revues et littérature en général; disséquer ces rapports, revues, etc., et choisir les parties qui pourraient rendre service aux autorités compétentes et à ceux qui s'occupent spécialement des questions d'éducation.

2° Agir comme un bureau central d'information pour les autorités éducationnelles, professeurs dans les écoles et pour tous ceux qui s'occupent d'éducation; recevoir toutes les bonnes nouvelles et les faire connaître aux corps intéressés.

3° Faire une étude des différents systèmes afin d'en constater le résultat pratique au point de vue éducationnel, et ce, sur l'invitation des autorités provinciales.

Je rappelai d'abord qu'aux conventions de l'Association tenues à Halifax en 1897 et à Ottawa en 1901, la même question avait été inscrite sur le programme et discutée, mais qu'aucune décision n'avait été prise et que mon prédécesseur, l'hon. P.-B. de LaBruère, s'y était opposé parce qu'il la considérait inconstitutionnelle, non désirable et non nécessaire.

Le Surintendant de l'Instruction publique dans la province de Québec, est l'organe de deux sous-comités : le Comité catholique et le Comité protestant.

Le premier s'était prononcé, voici la résolution qu'il adopta alors et dont j'ai donné lecture :

(Comité catholique de Québec, séance du mois de mai, 1899)

"Que ce Comité, après avoir pris communication, à la demande du Surintendant, du mémoire que le comité exécutif de "l'Association d'éducation du Dominion" désire présenter au premier ministre du Canada pour lui demander la création d'un département d'Éducation sous le contrôle du pouvoir fédéral, est d'avis que la création d'un tel département fédéral, n'est ni constitutionnelle, ni désirable."

Le second n'a encore exprimé aucune opinion.

Je pris la même attitude, considérant, moi aussi, la proposition INCONSTITUTIONNELLE, NON NÉCESSAIRE et NON DÉSIABLE.

INCONSTITUTIONNELLE,—parce que d'après l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, section 93, l'éducation est du domaine exclusif des provinces, principe qui a été reconnu en maintes instances par le gouvernement fédéral et dont la reconnaissance a toujours été demandée par les provinces.

La création d'un bureau fédéral d'éducation serait une violation de la constitution, un empiètement sur l'autonomie des provinces.

NON NÉCESSAIRE,—parce que s'il s'agit simplement d'obtenir des statistiques, et le gouvernement fédéral, par le ministère de l'Agriculture a à sa disposition tous les pouvoirs nécessaires aux termes du chapitre 59 des Statuts refondus du Canada.

Il peut être fait, comme vous le savez, des arrangements avec les provinces afin d'obtenir ces renseignements et je suis certain que toutes les provinces seront heureuses et s'empresseront de les fournir.

La province de Québec qui a organisé depuis quatre ans un département spécial de statistiques donnant de bons résultats, n'y aura certainement pas objection.

NON DÉSIABLE,—car, comme vous le savez, les questions scolaires sont toujours épineuses et brûlantes et occasionnent, malheureusement trop fréquemment, des conflits productifs des plus mauvais résultats.

En ce moment, nous avons besoin d'unité nationale, d'entente cordiale, de respect mutuel. C'est l'évangile qui doit être prêché par tous les vrais Canadiens. Il faut conduire notre barque dans ces courants.

Enfin, je me permets de vous citer l'opinion de M. John Waugh, inspecteur-en-chef des écoles publiques et séparées de l'Ontario:

(Procès verbal de la 9e convention de "l'Association d'éducation du Dominion, tenue à Ottawa, les 31 janvier et 1er et 2e jours de février 1917, page 59.)

"Dr. Waugh.—Il est peu de questions que l'on puisse faire au sujet de nos écoles auxquelles le département d'Ontario ne puisse répondre dans dix minutes.

"Un bureau, quelque soit sa compétence, ne pourrait rien ajouter aux renseignements sur l'éducation en tant qu'Ontario est concerné.

"J'apprécie l'attitude prise par le Ministre de l'Éducation de Québec à ce sujet et tant que nous ne serons pas unanimes sur cette question, je crois qu'il est inutile d'en presser l'adoption."

Sous l'empire de ces sentiments et croyant servir les intérêts véritables de ma province et de mon pays, je n'ai donc aucune hésitation, mon cher Monsieur, à vous déclarer que mon opinion sur le projet que vous me soumettez est encore la même et ne s'est nullement modifiée.

Avec l'expression de mes meilleurs sentiments,

J'ai l'honneur d'être,

Cher Monsieur,

Votre très humble et très dévoué,

CYRILLE-F. DELAGE,

Surintendant.

Le 27 de mars, M. Scott, dans une lettre courtoise, a remercié M. Delage pour sa réponse très documentée, formant des vœux d'entente cordiale et de mutuelle entente. Le Surintendant de Calgary croit que le Bureau fédéral contribuerait à créé un véritable esprit national, sans amoindrir l'autonomie des provinces en matière scolaire; il cite à l'exemple de sa thèse le Bureau de Washington.

M. Scott s'exprime comme suit au sujet du Bureau fédéral projeté: "I think I am anxious for national unity as yourself and any of your compatriots in other provinces, and my own honest opinion is that this spirit of unity would be developed and increased by the organisation of a central office for the collecting and dissemination of educational information."

Document pour l'histoire

(De *La Semaine Religieuse* de Montréal, 11 mars 1918)

Dans un discours qu'il prononçait, le jeudi 28 février, à la *St. James Literary Society*, à Montréal, M. J.-A. Nicholson, registraire ou secrétaire général de l'université McGill, a cru devoir réclamer l'établissement de l'instruction obligatoire dans notre province, l'abolition des écoles confessionnelles et aussi celle du français comme langue officielle. Tous nos journaux ont naturellement protesté. Monseigneur l'Archevêque de Montréal, qui est également le vice-chancelier

de notre université Laval, a pensé qu'il était de son devoir d'enregistrer, lui aussi, une protestation publique contre un langage aussi offensant pour les Canadiens français, et il s'est adressé au principal de l'université McGill, sir William Peterson. Voici, pour l'histoire, les lettres qui ont été échangées, et qui, naturellement, se passent de tout commentaire.

Lettre de Mgr l'archevêque Bruchési à sir William Peterson:

Monsieur le principal,

Montréal, 3 mars, 1918.

Nous tous, catholiques, avons été publiquement insultés par M. Nicholson, secrétaire général de l'Université McGill. Evidemment, il n'a pu parler qu'en son nom et sous sa responsabilité personnelle. McGill, j'aime à la reconnaître, se fait un point d'honneur de respecter les croyances et les convictions de tous. Mais M. Nicholson n'en est pas moins un personnage officiel de cette Institution. Il me semble qu'une réparation s'impose, publique comme l'injure qui nous a été faite, et cette réparation nous ne l'attendons pas de M. Nicholson lui-même. Votre université, je l'espère, saura nous la donner telle que nous y avons droit. Ce très pénible incident ne m'empêche pas, monsieur le principal, de vous réitérer l'assurance de mes respectueux et dévoués sentiments.

† PAUL, arch. de Montréal.

Sir William Peterson a répondu, dès le lendemain, par cette lettre de regret, dont il a expressément autorisé la publication:

To His Grace the Archbishop of Montreal.

Montreal, 4th March 1918.

My dear Archbishop,

I am in receipt of your letter of yesterday's date, and am glad to give you at once the assurance that it was with the greatest possible regret that I read what was published in Friday's "Gazette" of Mr. Nicholson's address.

Perhaps you may have had the opportunity of reading in this morning's issue of the same paper a letter from him in which he complains of the undue prominence given to that portion of what was intended to be a comprehensive educational address dealing with what he called hindrances to our national unity.

Mr. Nicholson pleads that he was speaking as a private individual to an outside literary society. But I have told him very emphatically that he made a great mistake in imagining that any utterance of his could fail to be associated in the public mind with the university of which he is an officer.

I deeply regret the incident, and while I have not the authority, on our system, to control the utterances of the various members of our numerous staff, I should have done everything possible, if I had known beforehand, to prevent the inclusion in Dr. Nicholson's address of references which must naturally be very objectionable to the main body of our french speaking fellow citizens.

With great respect, I am, yours very sincerely,

(Signed) W. PETERSON

(Traduction)

A Sa Grandeur l'archevêque de Montréal.

University McGill, le 4 mars, 1918.

Mon cher archevêque,

J'accuse réception de votre lettre d'hier; je suis heureux de vous assurer immédiatement que c'est avec le plus grand regret possible que j'ai lu ce qui a été publié dans la Gazette de vendredi du discours de M. Nicholson.

Vous avez peut-être eu l'occasion de lire dans le même journal de ce matin, une lettre de lui dans laquelle il se plaint de l'importance excessive donnée à cette partie de ce qui, dans son intention, était un discours d'ensemble sur l'enseignement, traitant de ce qu'il appelait les obstacles à notre unité nationale.

M. Nicholson prétend qu'il parlait en tant qu'individu seulement, devant une société littéraire de l'extérieur. Mais je lui ai dit très nettement qu'il avait fait une grande erreur en s'imaginant que le public pourrait ne pas tenir l'université dont il est un des dignitaires responsables de quelque déclaration qu'il fit.

Je regrette profondément l'incident et, bien que je n'aie pas le droit, d'après notre régime, d'exercer mon autorité sur les déclarations des différents membres de notre nombreux personnel, j'aurais fait tout en mon pouvoir, si je l'avais su auparavant, pour empêcher que M. Nicholson mette dans sa conférence des allusions qui doivent être naturellement très désagréables à la plupart de nos concitoyens canadiens-français.

Avec grand respect, je demeure, votre très sincère,

(Signé) W. PETERSON

Les statistiques du département de l'Instruction Publique

Un vénérable ecclésiastique nous demande: "Par qui et comment sont préparées les statistiques du Département de l'Instruction publique? Le clergé a-t-il de près ou de loin, quelque chose à faire dans ce domaine?"

Réponse:—Tout d'abord, le clergé n'a absolument rien à voir dans la préparation des statistiques du Département de l'Instruction publique.

Ces statistiques sont fournies: 1° par les secrétaires-trésoriers de chaque commission scolaire qui sont tenus de transmettre chaque année au Surintendant un rapport détaillé (assermenté), sur formule spéciale, des statistiques scolaires de la municipalité; 2° par les inspecteurs d'écoles qui, lors de leur deuxième visite, transmettent au Département de l'Instruction publique un bulletin sur chaque municipalité scolaire, avec détails sur chaque école; 3° par chaque maison d'éducation supérieure (école modèle, académie et collège) qui envoie une fois l'année, au Surintendant, un rapport spécial signé par le directeur de la maison ou la directrice.

Toutes ces statistiques sont classées et compilées par des personnes préposées à ce travail depuis plusieurs années, et qui accomplissent en toute liberté d'action leur important devoir, avec un grand souci de précision et de probité.

"Le Conseil de l'Instruction Publique et le Comité Catholique"

PRÉFACE DE MONSIEUR THOMAS CHAPAIS

Dans l'*Enseignement Primaire* d'avril, en annonçant la publication de l'important ouvrage de feu M. Boucher de LaBruère, ancien surintendant de l'Instruction publique, nous disions: "Dans une prochaine livraison nous reparlerons plus longuement de l'œuvre consciencieuse que nous a laissée feu M. de LaBruère."

Nous ne saurions mieux tenir notre promesse qu'en reproduisant ici la belle préface de ce livre, écrite par l'un des membres les plus anciens du Conseil de l'Instruction publique, l'honorable M. Thomas Chapais.

Voici cette préface :

Ce livre que nous sommes appelé aujourd'hui à présenter au public, se recommande de lui-même à l'attention de tous ceux qui, parmi nous, se préoccupent des progrès accomplis par notre province dans le domaine de l'éducation depuis cinquante ans. Il constitue l'un des plus beaux legs que pouvait faire à ses compatriotes l'homme de bien qui s'en allait, il y a peu de mois, à sa dernière demeure, entouré d'hommages et de regrets.

Pour l'écrire personne n'avait plus que l'honorable M. de LaBruère, l'autorité et la compétence. Pendant vingt et un ans, de 1895 à 1916, il avait rempli les hautes fonctions de surintendant de l'instruction publique et il s'était dévoué à sa tâche. Un homme qui l'avait vu de près à l'œuvre, M. C.-J. Magnan, inspecteur général des écoles catholiques, lui rendait ce beau témoignage au lendemain de sa mort : "Dès son premier rapport en octobre 1895, il formulait tout un programme d'améliorations, réclamées depuis longtemps par la presse pédagogique et les associations d'instituteurs. La création de nouvelles écoles normales de filles pour les catholiques, l'organisation des conférences pédagogiques diocésaines, l'enseignement de l'agriculture à l'école primaire, la refonte des lois scolaires, sont mis à l'ordre-du-jour par M. de LaBruère. Et l'année suivante, il s'intéresse aux gratifications, aux instituteurs et aux institutrices, à l'amélioration de leur traitement, à la création du Bureau central, à l'enseignement ménager. Et dans la suite, chaque année, il signala les lacunes et les points faibles, suggérant chaque fois des réformes ou améliorations pratiques et possibles. Tour à tour, l'inspection des écoles, l'enseignement du dessin, la révision des programmes d'études, les écoles maternelles, etc., etc., furent l'objet de son attention. Sans bruit, avec discrétion mais avec tact, persévérance et énergie, il mena à bonne fin la plupart des mesures dont il se fit le patron et souvent l'avocat."

La nature même de ses fonctions mettait M. de LaBruère en contact intime avec le Conseil de l'Instruction publique dont il était le président. Il jouissait de la confiance et de l'estime de tous ceux qui en faisaient partie. Pendant son long terme d'office, il put se rendre compte des éminents services rendus à la cause de l'éducation par les comités de ce Conseil, surtout par le comité catholique avec qui il se trouvait à collaborer plus activement. Et remontant du présent au passé, il conçut l'heureuse idée de rechercher quelles furent les origines de ce corps, et de retracer les différentes phases de son histoire. C'était, en réalité, entreprendre de donner une vue d'ensemble des évolutions de notre système d'instruction publique, de son développement et de ses progrès.

Sans doute l'auteur n'a pas eu le dessein de faire dans ce volume une histoire complète de notre régime scolaire. Mais on y trouve des aperçus extrêmement intéressants sur les époques qui ont précédé celle de l'Union, où furent votées les lois d'éducation qui ont fondé ce régime. Et à partir de ce moment toutes les évolutions qu'il a subies y sont nettement signalées. M. de LaBruère expose, en des pages excellentes, de quelle manière nos institutions scolaires se sont greffées sur nos institutions municipales et paroissiales. "Pour le Canadien français, écrit-il, la paroisse est à la fois le centre de la vie catholique et de la vie nationale, comme le disait un de nos écrivains : "Partout où il va, le Canadien français porte en lui sa paroisse. Il n'est pas catholique isolé pour son compte personnel, il est catholique socialement; il lui faut la société religieuse dont il vit comme dans sa famille." En vertu du principe même de son organisation, la paroisse possède une trilogie de pouvoirs qui ont une connexité telle qu'ils forment un tout parfait. Le corps des marguilliers, administrateurs conjointement avec le curé des biens d'église, les conseillers municipaux, administrateurs des affaires civiles de la paroisse, et les commissaires d'écoles préposés à la gestion des biens scolaires, telles sont les trois sources vivifiantes de la puissance paroissiale. Ces corporations avec des attributions différentes et parfaitement définies contribuent à l'unité locale; les personnes qui en forment partie sont les citoyens d'une même circonscription territoriale, participent ensemble au bon fonctionnement des affaires publiques qui les touchent de près, également intéressés à ce que tout assure leur succès. Ce groupement des intérêts au triple point de vue canonique, municipal et scolaire, réunit donc comme en un faisceau les volontés pour les faire converger vers un but commun; par là même il devient une force sociale étonnante et en donnant au paysan canadien certaines notions de droit ecclésiastique et de droit

rural, quelques rudimentaires qu'elles soient, il créa des traditions particulières qui développent l'unité nationale. Combien donc n'a-t-on pas eu raison de greffer notre régime scolaire sur l'arbre paroissial, afin de lui assurer une sève plus abondante et une croissance plus vigoureuse."

C'est la loi de 1846 qui posa les bases du système dont nous jouissons maintenant. Dix ans plus tard le parlement du Canada-Uni adoptait deux nouvelles lois organiques ayant pour objet d'apporter à l'œuvre qui avait déjà produit d'heureux résultats des perfectionnements jugés désirables. C'est alors que fut décrétée la création d'un Conseil de l'Instruction publique. Pour diverses raisons de circonstance, trois ans s'écoulèrent encore avant que cette disposition de la loi fût mise en vigueur. C'est le 17 décembre 1859 que fut constitué le premier Conseil de l'Instruction publique en notre province. Voici quelle en était la composition: Le très révérend Francis Fulford, évêque anglican de Montréal, monseigneur Joseph Larocque, coadjuteur de l'évêque catholique de Montréal, sir Étienne Pascal Taché, les honorables Louis-Victor Sicotte, Th.-L. Terrill, T.-J.-J. Loranger, les révérends John Cook, Elzéar Taschereau et Patrick Dowd. MM. Christopher Dunkin, M.P.P., Côme-Séraphin Cherrier, Antoine Polette, F.-X. Garneau et Jacques Crémazie. Le surintendant M. P.-J.-O. Chauveau, en faisait partie *ex-officio*. M. Louis Girard était nommé secrétaire-archiviste. Comme on le voit, le Conseil comprenait quatorze membres, dix catholiques et quatre protestants. Il ne fut pas alors divisé en deux comités, tel qu'il devait l'être ultérieurement. Mais dès ses débuts, il manifesta cet esprit de libéralité dont il n'a pas cessé de donner des preuves.

Animé de dispositions bienveillantes à l'égard de la minorité religieuse, et ayant constaté qu'il serait difficile de trouver sur divers sujets, des manuels qui puissent être en usage également dans les écoles catholiques et les écoles protestantes, "le Conseil recommanda au gouvernement d'amender la loi pour permettre d'approuver certains livres de classe par un vote de tout le Conseil et certains autres livres par le vote des membres protestants ou par le vote des membres catholiques seulement et séparément".

M. de LaBruère, après avoir cité cette résolution, la fait suivre de ce commentaire que nous tenons à signaler: "Cette juste déférence de la majorité catholique vis-à-vis de la minorité protestante était de saine politique, car, au Canada, deux grandes races étant appelées à vivre et à se développer à l'ombre du même drapeau et dans un même sentiment de loyauté à la couronne d'Angleterre, les circonstances exigent une tolérance réciproque, et il importe que chaque groupe de population, tout en travaillant au bien commun, se meuve librement et suivant ses traditions dans la large sphère des intérêts religieux et nationaux. Dans le domaine éducationnel particulièrement, il faut que les volontés du père de famille soient respectées; autrement, et si l'on s'inspire de fausses notions sur les droits respectifs de la famille et de l'autorité civile, de graves injustices peuvent naître et se perpétuer envers les minorités et créer un grand malaise dans la nation." Ces paroles sont d'une vivante actualité en ce moment où, dans plusieurs provinces canadiennes, on constate les déplorables résultats de la violation du principe considéré avec raison comme fondamental et vital par M. de LaBruère.

Le premier président du Conseil de l'Instruction publique fut sir Étienne Taché, de 1860 à 1865. Le second fut M. Côme-Séraphin Cherrier, de 1865 à 1869. Il eut pour successeur M. Jacques Crémazie de 1869 à 1871. Après celui-ci, M. Cyrille Delagrave présida le Conseil de 1871 à 1875. A partir de cette dernière date ce fut le surintendant qui en fut le président *ex-officio*.

Après la confédération, ce corps important subit des modifications considérables par la loi de 1869. Le nombre des membres fut porté de quatorze à vingt-et-un dont quatorze catholiques et sept protestants. Et il fut divisé en deux comités "chacun d'eux ayant la direction des affaires scolaires de chacune des deux grandes dénominations religieuses de la province." Le surintendant était en même temps remplacé par un ministre de l'Instruction publique.

Cette nouvelle organisation ne subsista que jusqu'en 1875. Cette année-là, l'honorable M. de Boucherville, premier ministre de la province, après avoir consulté des hommes sages et expérimentés, fit adopter une loi dont les deux principaux objets étaient de supprimer le ministère de l'Instruction publique, pour rétablir la surintendance et remodeler le Conseil. M. de Boucherville fut, sans conteste, l'une de nos plus belles figures politiques. A l'illustration de la race, il

joignait la rectitude de l'esprit, la fermeté des convictions et la noblesse du caractère. La législation de 1875 suffirait à lui assurer la reconnaissance de sa province et de ses compatriotes. En abolissant le ministère de l'instruction publique, il voulait "placer l'enseignement primaire à l'abri des influences plus ou moins dommageables, dans une atmosphère élevée et sereine où ne se feraient plus sentir ni l'esprit de caste, ni les agitations des luttes politiques." Quant à la réorganisation du Conseil, M. de Boucherville accomplit un grand acte en faisant entrer de droit dans le comité catholique l'épiscopat de notre province. Ce dernier se composait alors de sept évêques. La loi leur adjoignit quatorze laïques: sept catholiques et sept protestants, dont la nomination relevait du gouvernement. Le comité catholique comprit donc quatorze membres, et le comité protestant sept membres. Au fur et à mesure que les évêques deviendraient plus nombreux, par la création de nouveaux diocèses, le Conseil devait s'accroître d'un nombre égal de laïques catholiques et de laïques protestants.

Le système créé par la loi de 1875 est encore en vigueur aujourd'hui. Et le livre de M. de la Bruère nous fait connaître admirablement quels en ont été les bienfaisants résultats. Après avoir lu cette étude consciencieuse et attachante, on n'hésite pas à conclure avec l'auteur: "Quand on examine dans son ensemble l'œuvre éducative du dernier demi-siècle, il reste acquis que le Conseil et ses Comités ont su accomplir une tâche féconde et rendre de précieux services à la cause de l'éducation."

Ce livre posthume du successeur des Meilleur, des Chauveau et des Ouimet, a été le digne couronnement d'une belle carrière. Après avoir fidèlement servi son pays durant sa vie, l'honorable M. de LaBruère a voulu le servir encore après sa mort, en évoquant des souvenirs et en proclamant des principes qui peuvent éclairer et guider les générations actuelles. Issu d'une de nos familles historiques, il a été de ceux qui savent faire une réalité vivante du vieil adage: "Noblesse oblige". Le travail et le dévouement au bien public ont été la loi de sa vie. Journaliste loyal et convaincu pendant près de trente-cinq ans, initiateur d'œuvres économiques et patriotiques, législateur intègre et éclairé, administrateur et fonctionnaire à la fois traditionnel et progressif, il a donné au nom si beau dont il était l'héritier, un nouveau lustre. Le livre qu'il nous a légué est le dernier fleuron d'une couronne d'honneur que les années seront impuissantes à flétrir.

Québec, 16 juin 1917.

THOMAS CHAPAIS.

L'arithmétique vivante

Voulez-vous savoir ce que peut contenir de vie un modeste livre de classe, quelle somme de renseignements—de tout ordre—peut porter le petit manuel d'apparence banale que tient votre garçonnet, quels horizons sur l'histoire, la géographie, l'économie générale de son pays, peut lui ouvrir cette matière que certains seraient tentés de croire aride et froide, l'arithmétique? Jetez un coup d'œil sur l'*Arithmétique des écoles, cours intermédiaire*, que viennent de publier les Clercs de Saint-Viateur.

Nous ne prétendons pas que ce livre soit unique en son genre. Nous le retons seulement comme l'un des plus magnifiques spécimens d'intelligente pédagogie, comme l'un des meilleurs témoignages de la fécondité de l'effort fait pour nationaliser notre enseignement.

S'il est une matière qui, aux yeux des gens superficiels, paraisse soustraite aux conditions particulières de temps et de pays, c'est bien l'arithmétique. Deux et deux font toujours quatre, et ce fait aussi constant qu'évident pourrait bien quelque jour amener un réformateur à réclamer l'adoption d'une arithmétique unique et universelle. Mais, sous les chiffres qui gardent une valeur immuable et soutiennent entre eux des rapports constants, que de choses peuvent être inscrites qui portent le reflet de l'heure et l'accent du pays? Que de lumière, que de faits peuvent s'enfermer en ces problèmes qu'une main inhabile laisserait banals et quelconques, sans signification autre que celle de la logique des nombres?

Dites, par exemple, aux petits enfants qui font leurs premières règles: *Additionnes 129, 209, 231*. Vos écoliers établiront leurs résultats, recueilleront une bonne ou une mauvaise note et auront tôt fait d'oublier ces mêmes chiffres, qui leur paraîtront choisis au hasard, dépourvus de toute autre utilité que celle de l'exercice de calcul, plus ou moins agréable, qu'on vient de leur faire faire. Mais posez le problème à la façon de notre manuel et dites: "*Par le Pacifique Canadien, de Montréal à Smith's Falls, il y a 129 milles; de Smith's Falls à Toronto, 209 milles, et de Toronto à Détroit, 231 milles. Quelle distance y a-t-il de Montréal à Détroit?*" Tout de suite le problème s'anime, se colore, éveille des curiosités, correspond à des réalités multiples. L'enfant, ce semble, travaillera avec plus d'intérêt, s'imprégnera en tout cas et presque sans s'en apercevoir de notions géographiques précises.

On devine que ces problèmes peuvent être variés et multipliés presque à l'infini. Ainsi, au lieu de faire brutalement, sans explication aucune, additionner ces chiffres sans âme: 625, 455, 2,135 1,200, vous dites, comme notre manuel: "*En 1668, la région de Montréal comptait 625 âmes de race blanche; celle des Trois-Rivières, 455; celle de Québec, 2,135; en outre il y avait 1,200 hommes de troupe du roi. Quelle était alors la population blanche de la Nouvelle-France?*" et c'est tout un coin de l'histoire nationale qui surgit dans l'imagination de vos élèves, dont le souvenir a chance de s'y fixer à jamais.

Or songez que le petit volume que nous avons sous la main contient trois mille problèmes originaux, ainsi extraits de l'histoire, de la géographie, des statistiques, des recensements canadiens; que, tout en faisant ses devoirs ordinaires, l'élève y recueillera des milliers et des milliers de notions précises sur les ressources de son pays, sa production, ses voies ferrées, sur le coût de la vie, les résultats de l'épargne, sur les méfaits du gaspillage et de l'alcoolisme. Voyez si ces problèmes, ainsi plongés dans la vie profonde, prennent une couleur et un accent qui piquent, qui retiennent la curiosité!

... Nous n'avons pas encore une fois, la naïveté de prétendre que ce manuel soit unique, ni qu'il inaugure une méthode. Nous le signalons comme un exemplaire magnifique du travail nécessaire, qui se fait dans l'ombre par de modestes savants et qui mérite que de temps à autre au moins on lui rende un public hommage.

Parce que ces humbles ne font pas sonner les trompettes de la réclame, on est trop porté à oublier leurs travaux. Il suffit d'ouvrir un livre comme celui-ci pour en deviner l'étendue et l'efficacité.

(*Le Devoir*, 19 mars 1918.)

OMER HEROUX.

Education religieuse

Avec les petits enfants, on se sert d'images pieuses, les moins compliquées sont les meilleures; on leur en donne tous les détails sous forme de causeries. A l'explication, on ajoute une réflexion morale; on suggère à l'enfant une résolution pratique et on veille à ce qu'il la suive. Les images de l'Histoire Sainte, de l'Enfant-Jésus, de la sainte Famille, de l'Ange Gardien, les images du chemin de la Croix, du Crucifix peuvent être utilisées tour à tour.

Après en avoir expliqué le sens général, on apprendra à l'enfant les premières prières, très courtes, qu'on fera réciter les mains jointes, les yeux fixés sur le crucifix ou sur l'image de l'Enfant-Jésus.

On l'amènera à prier d'une façon réfléchie, en l'engageant à exprimer ses désirs, ses intentions, en lui demandant de les exposer simplement; en lui suggérant de mettre sa conduite en rapport avec ses vœux.

On lui dira de bonne heure que les mauvaises actions offensent Dieu.

On lui inspirera une crainte salutaire d'un châtement futur, de l'enfer; on fera en sorte que cette idée se grave profondément dans son esprit, en évitant cependant de provoquer la peur, surtout chez les enfants faibles.

On lui parlera surtout des récompenses éternelles, du paradis où habite le petit Jésus, les anges et les saints et où il ira un jour, s'il est bien sage.

On lui expliquera la signification des cérémonies de l'Église.

A l'ouverture du mois de Marie, il dressera lui-même un petit autel à la Sainte Vierge, il en renouvellera les fleurs pendant tout le mois, il récitera chaque soir une petite prière devant la sainte image.

On le conduira de bonne heure à l'église; on lui fera faire pieusement sa génuflexion; on lui montrera le tabernacle où habite le petit Jésus; on lui fera dire une petite prière, les yeux tournés de ce côté.

On lui fera aimer le prêtre, en lui suggérant une idée élevée de sa mission.

(*Echo paroissial du Sacré-Cœur.*)

Votre part

Il n'y a pas un instituteur ni une institutrice dont l'attention n'a pas été captivée, depuis quelques semaines, par les appels des autorités civiles et religieuses aux cultivateurs de la province, pour leur démontrer l'importance de la surproduction agricole destinée à combler quelque peu l'absence de culture dans les champs dévastés de l'Europe en guerre—et les engager à faire donner à la terre le maximum de son rendement.

Pour aider les parents dans ce travail de vie, le Surintendant de l'Instruction publique autorisait, dernièrement, les Commissions scolaires à laisser les garçons de 15 à 19 ans quitter l'école plus à bonne heure, au printemps, afin d'aller prêter main-forte aux bataillons agricoles.

Produire et produire le plus possible est sans aucun doute ce qui importe davantage à l'heure actuelle, mais ensuite il reste à faire l'inventaire des étendues ensencées, du nombre d'animaux domestiques, et des états des petites exploitations agricoles, (comme le sucre d'érable, le tabac, les arbres fruitiers), afin que l'on puisse établir, au temps de la moisson, les quantités de grains et autres denrées qu'il sera possible de fournir aux armées alliées.

Comme je l'annonçais dans le dernier numéro de *l'Enseignement Primaire*, un deuxième appel, à ce propos, sera fait, et les titulaires des écoles rurales pourront coopérer, dans la mesure de leurs capacités, avec toutes les mains secourables qui s'efforcent de faire quelque chose d'utile pour le triomphe des nôtres.

Il y a des œuvres de guerre de toute nature au Canada, et partout la plus grande générosité est manifestée par les populations urbaines.

Que de pages admirables n'écrira-t-on pas, après la guerre, sur la générosité et le patriotisme des Canadiens et des Canadiennes! Les plus méritants sont sans doute les braves qui ont traversé les mers pour aller écraser le boche barbare, mais il se manifeste aussi au pays des actes de générosité et de dévouement dignes d'admiration.

Des millions de dollars ont été souscrits au Fonds patriotique, aux Associations de la Croix Rouge; des femmes dévouées ont recueilli mille et une "douceurs" pour les soldats au front; d'autres ont envoyé des secours de tous genres aux familles dont les demeures avaient été dévastées en France et en Belgique; enfin, plusieurs jeunes filles se sont constituées "marraines" de peuples délaissés et les ont soutenues moralement par des correspondances régulières.

Les titulaires des écoles des campagnes seraient-ils les seuls à rester indifférents? Non! Le supposer serait déjà une injure. Suggérer un moyen de faire leur part en contribuant à une œuvre de guerre suffira pour que leur patriotisme s'inquiète et veuille se manifester généreusement.

Le recensement agricole est cette occasion qui s'offre à leur bonne volonté, comme aussi à leur compétence incontestable: le passé est le meilleur garant de l'avenir.

C'est pourquoi, nous avons confiance que les cartes du recensement agricole, qui seront adressées au commencement de juin, recevront le meilleur accueil et que les instructions qui les accompagneront seront lues attentivement et suivies dans la mesure du possible.

Dans ces instructions, l'on verra que, cette année, le *Bureau des Statistiques* se propose de faire distribuer un SOUVENIR aux titulaires des écoles rurales qui l'aideront efficacement à poursuivre cet inventaire agricole.

G.-E. MARQUIS,

Chef du Bureau des Statistiques.

Hygiène

Le mois de mai nous arrive enfin, avec ses brises plus douces, son soleil plus chaud et son atmosphère toute imprégnée de renouveau et de vie. Donnons-lui la bienvenue en lui ouvrant largement les portes et les fenêtres de l'école. Avec ses bienfaites promesses, le printemps nous apporte aussi quelques dangers contre lesquels nous devons nous prémunir: nous voulons parler du dégel et de la décomposition des matières organiques qu'on a laissé s'accumuler, un peu partout, autour de la maison d'école.

L'un des premiers soucis qui doivent nous occuper à cette époque de l'année est celui d'enlever et de détruire tous ces éléments nuisibles à la santé, de quelque nature qu'ils soient. Cette opération devrait être faite avant le dégel.

On donnera un soin des plus minutieux aux cabinets d'aisance. De ce côté, il ne peut y avoir ni demi-mesures, ni négligences; il faut que tout soit parfait. On fera faire, par qui de droit, une inspection des locaux et l'institutrice a le droit d'exiger que cet examen ne soit pas une banale formalité sans sanction, mais une visite sérieuse, suivie de résultats pratiques immédiats. A l'école rurale, ces lieux d'aisance sont des fossés fixes. On pourvoira ces fossés d'un drainage suffisant et l'on gardera, tout auprès, une quantité suffisante de terre sèche, d'humus, de tourbe, ou autres matières absorbantes que l'on déversera chaque jour sur les matières. Les alentours de l'école, et particulièrement les allées qui y conduisent directement, seront tenus propres et secs. Il est désirable qu'un trottoir soit construit, de la rue à l'entrée de la classe.

Insistons sur la propreté des enfants: propreté corporelle, propreté des vêtements, propreté des chaussures.

La chaudière à l'eau sera l'objet d'une scrupuleuse surveillance, ainsi que le goblet. La chaudière sera bien couverte et nettoyée chaque jour.

Le printemps est l'époque des maladies intestinales à cause de la fonte des neiges et de la pollution de l'eau. On ne s'approvisionnera d'eau potable qu'à des sources non suspectes et, dans le doute, on fera bouillir l'eau.

J.-G. PARADIS, M. D.

Le patriotisme à l'école (1)

Comment enseigner ou développer le patriotisme à l'école primaire? Voilà, si je ne fais erreur, le sujet que l'on m'a demandé de traiter devant vous.

Tout mon sujet tient donc dans ces deux questions:

1.—Qu'est-ce que le patriotisme?

2.—Comment le développer dans l'âme des enfants?

Bien que je sois certain de répéter des choses que vous savez tous, je m'en tiendrai à mon sujet, tel que posé.

Et donc:

I

Qu'est-ce que le patriotisme?

J'ouvre mon dictionnaire au mot "patrie", je trouve:

Patrie—Pays où l'on est né ou auquel on appartient comme citoyen.

Le Patriotisme, c'est simplement l'amour de la patrie.

Or le mot de *Patrie*, mot magique à l'égal de celui de *Liberté*, qu'il appelle comme un frère, et qui, tombant de certaines lèvres, a le don de remuer jusqu'aux fibres les plus intimes de l'être, ne traduit cependant pour beaucoup qu'une idée assez vague, qu'il est bon de préciser.

L'idée de patrie n'est constituée exclusivement ni par l'unité de race, ni par l'unité de langue, bien que l'une et l'autre exercent une influence considérable sur les caractères originaux d'une nation. Ce qui fait la patrie c'est une âme, c'est-à-dire une sensibilité, une intelligence et une volonté à la fois.

La patrie suppose le souvenir du passé dans ses gloires et dans ses détresses—la représentation de la solidarité présente des intérêts—la tendance commune vers la réalisation d'un idéal, l'accord des volontés dans l'effort vers la liberté.

Le passé, le présent, l'avenir du Canada, c'est là notre patrie.

LE PASSÉ

Le passé du Canada! il est à nous, c'est notre patrimoine, nous l'appelons notre histoire; et quand nous disons *notre Histoire*, le sang qui monte de nos cœurs, est plus chaud, plus vif, plus fier, il fait nos fronts se relever plus haut parce que nous avons évoqué *la patrie*. Tout frémissants, nous nous sentons soulevés par quelque chose de très doux et de très fort en même temps, notre regard s'élève très haut. Il regarde loin en arrière, et quelque fois aussi il nous semble que c'est en nous, au plus profond de nous-même que nous regardons, que nous lisons des choses héroïques, sublimes: c'est notre histoire qui s'est comme incrustée dans notre nature.

C'est une belle épopée que notre histoire.

Cartier, le premier Canadien, envoyé de Dieu, vint planter la croix sur les côtes de Gaspé et

(1) Conférence donnée par M. l'abbé J.-G. Fleury, devant l'Association des Instituteurs de Québec, le 26 janvier 1918.

la fit rayonner jusqu'à Hochelaga. L'emblème sacré vivifia ce pays nouveau et y fit germer des désirs jusqu'alors inconnus, il prépara les voies aux évangélistes.

Les apôtres ne tardèrent pas à arriver: ils venaient conquérir un royaume à la France et à Christ. C'était Champlain et Maisonneuve avec leurs missionnaires, les Récollets et les Jésuites, Marie de l'Incarnation, Jeanne Mance, Marguerite Bourgeoise.—Cependant que Louis Hébert et ses vaillants compagnons confiaient à la terre canadienne le blé de France qui devenait un pur froment pour la nourriture des corps et l'offrande des autels, les missionnaires et les religieuses distribuaient la vérité et l'amour, pain de l'intelligence et du cœur, aux âmes affamées. Laval, le grand apôtre, était là avec tout son génie et tout son cœur, bénissant, évangélisant, envoyant ses missionnaires jusqu'aux extrêmes limites d'un pays immense, poussant sa nouvelle patrie vers ses grandes destinées. Ces nobles enfants de France, sous la feuillée des forêts canadiennes, sur les bords des lacs, enseignaient le catéchisme aux pauvres enfants des bois. Ce sont nos premiers instituteurs et institutrices, ce sont nos ancêtres, nos pères; ils sont les premiers Canadiens, ils sont *notre patrie*.

Notre ennemi séculaire, l'ennemi de notre race et de notre religion, nous suivit jusque sur ces bords lointains. L'Anglais protestant vint en Amérique établir ses comptoirs et mettre en péril le règne du Christ: par les Francs.

Alors nos lutteurs, nos guerriers se levèrent. D'Iberville et ses frères, Frontenac, Montcalm, Lévis, écrivirent ici des pages glorieuses pour les armes françaises. Notre-Dame des Victoires nous sauva deux fois de l'invasion. Puis, un voile de deuil et d'angoisse s'étend sur notre pays, c'est la conquête: l'Anglais, de son pied dominateur, foule le sol de notre patrie. Mornes, abattus, sentant le découragement les toucher de son aile, nos ancêtres, du haut des falaises de Québec, virent en pleurant disparaître à l'horizon le dernier drapeau de France. Lorsqu'ils se retournèrent vers Québec, ils virent leurs foyers en ruine, et au-dessus, planant, un étendard nouveau — c'était le drapeau anglais dominant la ville.—Nos valeureux ancêtres! ils sentirent comme un coup de pointe au cœur. Ils reprirent, silencieux, le chemin de leurs foyers, mais ils avaient relevé leurs fronts pour apercevoir le drapeau d'Albion, leur tête resta haute, et dans leurs cœurs bondissants, ils se dirent tous: nous vivrons! C'était la bataille qui recommençait.

La seconde bataille eut aussi ses héros. Moins sanglante que la première, elle n'en fut pas moins glorieuse. Nos grands Canadiens passent souvent dans nos rêves de gloire pour notre pays: nous demandons souvent à l'avenir des Briand et des Plessis, des Dorchester, des Elgin, des Lafontaine et des Morin, des Cartier et des MacDonald, des Blake et des Mercier. Tous ceux-là furent les héros de la seconde bataille, tous ceux-là conquièrent petit à petit tout ce que nous possédons aujourd'hui. La bataille commença il y a 150 ans, elle dure encore. Et fidèles à nos pères, nous vivons.

LE PRÉSENT

Que dis-je, nous vivons? mais notre vie est puissante, nous luttons comme nos pères.

Nos chefs valent les chefs d'autrefois: après Briand et Plessis nous avons Langevin, Béliveau, Charlebois, Latulippe; Lafontaine, Morin et Mercier ont fait place à Landry, Lavergne, Belcourt et Genest; Blake et MacDonald ont des continuateurs dans Morgan et Foran, Pope et Freeland. Nos héroïnes: les Desloges, les Dumais, les Rocque, les Roy, les Barrette ont eu à lutter et ont triomphé contre des ennemis bien plus redoutables que les Iroquois vaincus par Madeleine de Verchères.

Oui, nous luttons et nous serons victorieux; nos récentes victoires sont pleines d'espoir: c'est le réveil de la race en Ontario et en Manitoba, c'est plus que jamais l'union de toute la race. Tous nos héros d'aujourd'hui sont de la lignée des ancêtres, c'est la même valeur: nos ennemis l'ont bien vu à St-Julien, à Courcellette et à Vimy.

Nous luttons; donc nous vivons courageusement.

Le présent se soude ainsi au passé. Tous deux, notre passé et notre présent peuvent se regarder sans rougir: les luttes, les gloires et les angoisses de l'un se dressent devant les luttes,

les gloires et les détresses de l'autre, et devant ces ardeurs égales, devant ces courages jamais abattus, devant ces héros que le même sang fait frémir et s'élançer, nous pouvons répéter sans crainte: "Où le père a passé, passera bien l'enfant."

C'est là notre présent, c'est notre histoire que nous écrivons, elle est nôtre, c'est un élément de notre patrie, c'est la patrie.

L'AVENIR

Et l'avenir ? il sera ce que nous l'aurons fait.

Si, fatigués de la lutte, nous abandonnons un de nos droits primordiaux, un seul ; si, découragés, nous laissons champ libre aux envahissements de nos ennemis, faibles, nous dérobant toujours au combat, nous irons, nous effaçant devant le plus fort, et nous mourrons.

Mais nous ne mourrons pas : *les peuples qui meurent sont ceux qui ne veulent pas vivre.*

Nos pères se sont battus avec bravoure, notre histoire redira sans cesse la gloire de leurs exploits, et ils ont vécu une vie féconde ; combattons avec courage et tenacité, si nous voulons vivre vraiment, si nous voulons féconder les luttes que nos fils auront à soutenir.

Messieurs les instituteurs, je me suis écarté de mon sujet, croyez-vous ? Peut-être un peu. Mais j'ai voulu vous dire ce que je vous ai dit, j'ai voulu vous dire ce qu'était la patrie que nous aimons. Oh, je sais bien que la patrie c'est la maison de famille. C'est aussi l'église de notre baptême et de notre première communion, c'est le cimetière où dorment les nôtres, c'est l'école, le village natal, le champ paternel, ce sont nos montagnes sublimes, notre fleuve géant et nos rivières, nos lacs et nos prairies, c'est Québec et ses beautés, Ontario et ses industries, l'Ouest et ses immensités ; nous savons et aimons tout cela, tous nous le savons, c'est notre patrie. Mais notre patrie c'est aussi notre histoire, notre vie, c'est notre passé avec ses luttes, ses gloires et ses détresses, c'est notre présent avec ses luttes, ses gloires et ses angoisses, c'est notre avenir avec ses luttes, ses gloires et ses espérances. C'est tout cela, la patrie. Nous savons tous cela aussi ; mais nous y pensons moins. Et il faut y penser pour ressentir l'orgueil de nos gloires passées et en rester dignes ; il faut y penser pour bien comprendre les luttes du présent et être à la hauteur des sacrifices nécessaires ; il faut y penser pour vouloir virilement les combats de l'avenir.

Nous sommes et nous devons rester un peuple de lutteurs, soyons en même temps un peuple de croyants, et tous les espoirs nous sont permis.

Je reprends ma question du début : "qu'est-ce que le patriotisme ?"—Et je réponds, c'est l'amour de la patrie—pas un amour quelconque, mais un amour éclairé, profond, fort jusqu'au sacrifice.

Notre patriotisme doit être éclairé, profond et fort comme celui des Champlain et des Lafontaine, comme celui des Plessis et des Langevin, comme celui des Montcalm et des Salaberry, comme celui de nos zouaves pontificaux, comme celui de Pierre Hamel, le valeureux aviateur tombé pour son pays.

II

Comment enseigner ou développer le patriotisme dans l'âme des enfants ?

Je crois qu'il n'y a qu'une vraie et bonne manière, celle de saint Paul : "*Ama et fac quod vis*"—"Aime et fais ce que tu veux". C'est-à-dire, Messieurs, soyez patriotes, aimez vraiment, profondément votre Patrie, aimez-la de plus en plus, développez votre patriotisme par l'étude de l'Histoire du Canada et de ses destinées, et faites votre classe comme vous voudrez. Bon patriote et bon pédagogue, votre enseignement sera imprégné de patriotisme.

CATÉCHISME

Vous êtes à enseigner le catéchisme, par exemple.

Vous avez à parler de la foi et de ses bienfaits—vous êtes à expliquer aux enfants le chapitre du sacrement de l'Ordre.—Vous êtes naturellement amenés à parler du prêtre et de ses grandeurs,

vous parlez du curé de la paroisse, des services de toutes espèces rendus par lui ou par ses prédécesseurs; vous remontez un peu: les noms de Laval, Garnier, Brébeuf, Lallemant, Labelle, Lacombe, viennent tous seuls sur vos lèvres: ce sont tous des gens de chez-nous, et vos enfants apprendront ainsi à s'attacher profondément à un pays pour lequel Dieu n'a pas ménagé ses faveurs.

FRANÇAIS

C'est la classe de français.

Vous êtes au moment de donner une dictée à vos enfants. C'est un extrait d'Arthur Buies, de Gaspé, de Garneau, peut-être même de Lafontaine ou de Parent. Avant de commencer vous aurez à dire ce qu'était l'auteur et à expliquer un peu le sujet traité. Buies vous promènera "Au portique des Laurentides", et vos enfants apprendront qu'au Lac St-Jean il y a de grands champs de blé et. . . . des bleuets, que c'est loin, loin, mais que tout ce beau pays nous appartient, c'est au Canada, notre patrie. Gaspé dira à vos petits comment vivaient et s'amusaient leurs grands-pères quand ils étaient jeunes comme eux. Garneau leur dira peut-être le martyre des missionnaires ou la vie des sauvages. Lafontaine leur parlera de luttes parlementaires, de bataille pour conserver la langue qu'ils étudient dans ce moment. Parent leur dira des choses très sérieuses sur leurs devoirs de citoyens et d'électeurs. Après ces dictées, les enfants, auront un respect profond pour les grands Canadiens qui ont honoré leur patrie.

HISTOIRE DU CANADA

A l'heure de la classe d'histoire du Canada, les élèves s'apercevront que le maître est plus heureux mais aussi plus grave: le maître se contient; il va parler de ce qu'il aime, et il est si content que cela paraît un peu. Avec respect, vous faites passer devant leur intelligence les grands événements de notre histoire. Qu'ils vous entendent parler avec émotion de Laval, de Jeanne Mance, de Marguerite Bourgeoise, de Marie de l'Incarnation, de nos missionnaires martyrs; qu'ils vous entendent parler avec orgueil et fierté de Frontenac et du siège de 1690: les histoires des coureurs des bois les passionneront; ils applaudiront quand vous leur direz la charge des Canadiens à Carillon ou de Salaberry à Châteauguay; qu'ils voient votre enthousiasme quand vous leur conterez les batailles des mères de famille et des écoliers d'Ontario. . . . et ils seront fiers d'être Canadiens, ils aimeront leur pays. Aucun pays au monde ne sera comparable à celui de Champlain et de Dollard, d'Iberville et de Montcalm, de Notre-Dame des Victoires, de Laval, Lafèche et Langevin.

GÉOGRAPHIE

Est-ce la classe de Géographie?

Vous conduisez vos enfants à travers notre immense patrie. De Sydney à Vancouver, que de choses à voir et à étudier, et qui sont bien nôtres: *Des mines de la Nouvelle-Eco se aux forêts de la Colombie*. Vous vous arrêtez longtemps dans la province de Québec qui nous touche davantage, vous en montrez les richesses et les beautés. Il faut que le Saguenay et le Lac St-Jean, le Saint-Laurent et les grands lacs, le Saint-Maurice, le Richelieu, l'Outaouais disent plus aux enfants que le fleuve Jaune ou le fleuve Bleu, ou même que la Seine et la Tamise. Et quand les enfants seront allés de Montmorency à Niagara, des Rocheuses aux Laurentides, qu'ils auront vu la grandeur, les richesses, la beauté de leur pays, ils aimeront davantage notre Canada, vous aurez contribué au développement de leur patriotisme, vous les aurez attachés plus étroitement au sol de la Patrie, et les cheminées d'usines de New-Bedford ou de Lawrence ne leur diront plus rien.

AGRICULTURE

Vos enfants seront alors bien disposés à vous entendre parler d'agriculture.

Là, messieurs, il faudra faire vos preuves de compétence. Pour l'enfant de la campagne surtout, le fils du cultivateur, le maître est un monsieur qui a toujours travaillé dans les livres, et il n'est pas loin de croire qu'en fait d'agriculture il en sait autant que le maître. Il est certain

que *ela* a été vrai quelquefois, mais cette lacune chez nos instituteurs tend de plus en plus à disparaître. Tout de même, si en agriculture vous ne pensez pas absolument comme les parents de vos élèves, vous aurez besoin d'être bien compris pour ne pas avoir tort dans leur esprit. Mais si vous êtes bien préparés sur cette matière du programme d'étude, et tout bon professeur doit l'être, vous ferez aimer la terre aux petits enfants.

Vous leur montrerez quelle bonne amie c'est que la terre paternelle, vous leur enseignerez à la regarder, car beaucoup d'entre eux ne l'ont pas encore vue comme il faut la voir pour l'imer. Habituez-les à regarder la terre comme un des plus riches, un des plus beaux dons que Dieu nous a faits. La terre est riche: elle nous rend dix fois ce que nous lui confions, c'est elle qui nous procure notre nourriture, c'est elle qui fait vivre tout le monde; la terre est bonne: elle nous enseigne la nécessité du travail, et par là elle est une éducatrice de moralité chez notre peuple; la terre est belle: faites bien voir à vos enfants une matinée de juin aux champs—les fleurs qui se réveillent encore humides de rosée, l'herbe des blés encore jeunes, rafraîchie par la nuit et qui se baigne de soleil, la terre elle-même qui nous semble sortir de son repos et reprendre son travail intérieur sous la chaleur qui revient.

Est-ce que vos enfants ont regardé la terre ainsi? est-ce qu'ils ont remarqué que le matin l'herbe était plus tendre et les fleurs plus belles? est-ce qu'ils ont écouté les oiseaux qui s'éveillaient dans les buissons? est-ce qu'ils ont compris pourquoi leur grand-père appuyé sur la clôture, regarde souvent et longuement sa bonne terre? savent-ils pourquoi, s'en revenant parmi les foins coupés, sur la charge de foin qui berce, le père chante aux échos toutes ses vieilles chansons, et que le soleil à l'horizon semble retarder pour l'écouter?

Que l'enfant voit, sente et comprenne tout cela, et le bien paternel sera pour lui une espèce de sanctuaire qu'il ne voudra jamais quitter; il aimera profondément la terre de son pays.

Tout cela, messieurs, c'est aimer sa patrie, sa petite et sa grande patrie, tout cela c'est du patriotisme.

Et qui aura mis ce sentiment au cœur de l'enfant? qui l'aura développé? Vous, messieurs, si vous le voulez; et vous voudrez certainement, si vous-même vous aimez votre patrie d'un amour éclairé, d'un amour fort et profond.

Mais, allez-vous me dire, où trouverons-nous le temps de faire ainsi des discours patriotiques et de la poésie pastorale à nos élèves? Comprenez-moi bien, messieurs, il ne s'agit pas de discours, il ne s'agit pas d'ode ou de sonate: les enfants n'y comprendraient peut-être rien. Que votre enseignement soit tout imprégné de l'amour pour votre patrie, soyez de vrais patriotes éclairés et convaincus, et à chacune de vos leçons, sans le chercher, vous aurez le mot qu'il faut pour que l'enfant se sente ici chez lui, qu'il soit content et fier d'être Canadien, et qu'il remercie Dieu qui fait bien tout ce qu'il fait.

Qu'exigera-t-on encore de vous, messieurs, pour obtenir ce résultat? Il faudra que vous soyez des hommes instruits.

Pardonnez-moi, messieurs, nous ne sommes pas des travailleurs et nous ne sommes pas des gens instruits. Nous avons nos littérateurs, nos écrivains, nos savants: ils sont trop peu nombreux.

Nous ne savons pas assez notre catéchisme: il ne faut pas le dire trop fort, c'est honteux. Nous connaissons bien peu notre chère langue française: c'est si difficile! Notre histoire, notre sublime histoire du Canada! ce que nous en savons est vague et superficiel. Et la géographie de notre pays? le rouge nous monte à la figure quand un étranger de passage, nous l'apprend.

Donc, mes chers amis, si vous me permettez de conclure, étudions, travaillons; c'est pour nous, instituteurs, une belle et bonne manière d'aimer notre pays, c'est ainsi que nous nous mettrons en état de développer un patriotisme vrai, un patriotisme profond chez les enfants que Dieu nous confie pour en faire des hommes convaincus, aimant leur religion et leur patrie.

Aimons notre pays: "A tout cœur bien né la patrie est chère". Il n'y a rien de plus facile, de plus naturel pour un enfant que d'aimer sa mère.

Nous, messieurs, comme le disait un des orateurs du dernier débat sur la Confédération : "Où que nous vivions, sur les bords de la Gaspésie ou dans les Laurentides, que nous demeurions sur les bords du St-Laurent ou dans quelque humble village éloigné des villes que notre seule ambition, que notre seul espoir, que notre idéal suprême soit d'assurer la grandeur de ce pays." (A. David, sur la motion Franceur, 17 janv. 1918.)

JOS.-G.-O. FLEURY, Prêtre.

Chronique Judiciaire

Le 7 mars 1916, le juge Lemieux, en Cour de Circuit, à Québec, renvoyait un appel, fait par des contribuables, d'une décision de la commission scolaire de Deschambault, comté de Portneuf. La cause est intitulée Dussault et al. vs Les Commissaires d'écoles de Deschambault. Voici un état des faits.

Sur la longueur du rang N° 2, dans la paroisse de Deschambault, il y a trois arrondissements scolaires: l'un de 31 arpents, un autre de 52 arpents et un troisième de 72 arpents.

L'école, dans chacun de ces arrondissements, est loin d'occuper le centre: ainsi dans le premier, elle est à 21 arpents de la limite ouest et à 10 arpents de la limite est; dans le second, elle est à 25 arpents de la limite ouest et à 27 arpents de celle de l'est; dans le troisième, enfin, elle est à 41 arpents de la limite ouest et à 31 arpents de celle de l'est.

Par tolérance, les enfants d'un arrondissement qui pouvaient plus facilement fréquenter l'école de l'arrondissement voisin pouvaient le faire. Aussi, plusieurs enfants profitaient-ils de cet avantage.

A un moment donné, on parla de reconstruire l'école de l'arrondissement du milieu, le solage de la vieille bâtisse étant devenu tout à fait défectueux, et l'eau potable, alléguait-on, faisant tout à fait défaut. Plusieurs contribuables, Dussault en tête, présentèrent alors aux commissaires une requête à l'effet de faire modifier les limites de ces arrondissements, de telle façon que le territoire soit un peu mieux réparti entre eux, et les écoles placées plus près du centre de chaque arrondissement.

Refusée une première fois au mois d'août 1915, la même demande fut faite en septembre suivant. Elle fut de nouveau rejetée par les commissaires.

De ces deux décisions les requérants appelèrent à la Cour de Circuit, à Québec, qui approuva totalement la conduite des commissaires et renvoya par son jugement l'appel de Dussault et des autres requérants.

• • •

Dans la cause de Hamel vs Les Commissaires d'écoles de St-Pierre-aux-Liens, et Brunet mis-en-cause, la Cour Supérieure, à Montréal, en décembre 1911, a décidé ceci: Tout emprunt contracté par une municipalité scolaire sur des débentures, sans résolution ou à des conditions différentes de celles mentionnées dans une résolution passée sous l'art. 2728 des Statuts Refondus, recommandé par le Surintendant de l'Instruction publique et approuvé par le Lieutenant-gouverneur en conseil, est illégal et nul, même à l'encontre d'un prêteur de bonne foi.

Le 30 avril 1911, les commissaires, en séance, décidèrent par motion d'emprunter la somme de \$40.000 pour certains objets spécifiés et de demander au Surintendant l'autorisation d'emprunter cette somme remboursable en 1951, à 5½% d'intérêt payable semi-annuellement. A la même séance, une autre résolution fut adoptée à l'effet de vendre à Brunet, le mis-en-cause, des débentures pour le dit montant aux conditions mentionnées dans une lettre antérieure, savoir: vente à 6%, intérêt à 5½% et remboursement dans 40 ans.

Hamel, un contribuable, poursuit les commissaires en soutenant que la seconde résolution du 30 avril était illégale et *ultra vires* de leurs pouvoirs, parce qu'ils n'avaient pas encore alors l'approbation du Surintendant ni l'approbation du Lieutenant-gouverneur en conseil, qui ne vinrent, en effet, qu'en juin 1911. Hamel alléguait encore que l'emprunt n'était conforme ni à

la résolution ni à l'arrêté en conseil; que les commissaires avaient évité de demander aucune autre soumission. Puis il demandait que la dite résolution fût déclarée par la Cour illégale, injuste et *ultra vires*, et qu'elle fût mise à néant à toutes fins que de droit.

A cette action le mis-en-cause plaida que son offre avait été acceptée par les commissaires unanimement; qu'il avait payé les débetures, qu'il en avait reçu la livraison et qu'il les avait transportées à la Banque Impériale du Canada; qu'il avait payé le coût de la lithographie nécessitée par leur impression; qu'il n'avait reçu aucun avis de l'illégalité dont la vente des débetures aurait pu être entachée; qu'il avait été de bonne foi dans tout le cours de cette affaire; enfin, que la commission scolaire n'avait souffert aucun préjudice de l'omission de demander des soumissions.

Le tribunal, après avoir considéré la demande et la défense, maintint l'action, en rendant la décision rapportée plus haut.

EUG. L'HEUREUX, *avocat*,
39, rue St-Jean, Québec.

DOCUMENTS OFFICIELS

Circulaire du Surintendant

Département de l'Instruction publique

N° 445-18

Québec, 26 mars 1918.

Aux commissaires et aux syndics d'écoles
de la province de Québec, et aux directeurs
des écoles supérieures de garçons.

Messieurs,

Il existe actuellement un besoin impérieux d'augmenter la production agricole dans notre pays, et ce problème est d'autant plus difficile à résoudre que la main d'œuvre est devenue très rare. Afin d'assurer sa solution pratique, l'honorable Ministre de l'Agriculture de la province de Québec, après recommandation du Conseil d'Agriculture, et en collaboration avec le gouvernement de la Puissance, voudrait organiser une armée de travailleurs qui seront désignés sous le titre de "SOLDATS DU SOL". C'est pourquoi il fera prochainement un appel à tous les garçons de 15 à 19 ans qui fréquentent les écoles modèles, les académies et les autres maisons d'éducation supérieure de notre province, et il leur demandera de s'enrôler pour aider les cultivateurs à semer leurs terres et faire la récolte.

Ce projet est très louable, et, comprenant la gravité de la question, je crois devoir recommander aux commissions scolaires et aux directeurs des maisons d'éducation supérieure, d'en assurer la réalisation dans toute la mesure possible.

Le département de l'Agriculture de la province verra lui-même aux détails de l'organisation. Il sera envoyé prochainement à toutes les écoles supérieures des cartes d'enrôlement que les garçons désireux de travailler sur une ferme pourront remplir, avec l'autorisation de leurs parents, et faire parvenir ensuite à la personne chargée de voir à l'organisation de l'armée des SOLDATS DU SOL.

Ceux qui pourront rendre des services en travaillant sur la ferme de leurs parents pourront le déclarer sur la carte d'enrôlement et les garçons dont les parents ne sont pas des agriculteurs et qui veulent aider à la culture, pourront également s'enrôler, soit pour travailler dans leur propre paroisse ou dans une autre localité de cette province.

Tout garçon qui aura travaillé sur une ferme, avec ou sans rémunération, pendant une certaine période, ce qui devra être certifié par une personne nommée à cette fin, recevra une médaille en témoignage des services qu'il aura rendus à son pays en apportant son concours pour augmenter le rendement de la terre.

J'espère, Messieurs les commissaires et syndics et Messieurs les directeurs, que vous comprendrez toute l'importance de la question que je viens de vous soumettre et que vous y apporterez votre concours. Il sera peut-être nécessaire, afin de permettre aux élèves de pouvoir s'entraîner, de fermer les classes les plus avancées de quelques-unes de vos écoles avant l'époque ordinaire de la fin de l'année scolaire et de ne les ouvrir qu'après les récoltes; il vous faut pour cette fin mon autorisation, c'est pourquoi, en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par l'article 16 des règlements du comité Catholique du Conseil de l'Instruction publique, je permets aux commissaires et aux syndics de fermer certaines classes de leurs écoles avant la fin de l'année scolaire et de ne les ouvrir qu'après l'époque des récoltes dans les différentes parties de notre province.

Espérant que vous comprendrez l'opportunité d'aider la cause qui nous intéresse si vivement sans nuire à celle non moins importante de l'éducation,

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre obéissant serviteur,

CYRILLE-F. DELAGE,
Surintendant.

Département de l'Instruction publique

Québec, 8 avril, 1918.

MM. les Commissaires
et les Syndics des écoles catholiques
de la province de Québec.

Messieurs,

Permettez-moi d'attirer votre attention sur la question très importante des *livres de classe*, des *institutrices non diplômées*, des *primes* offertes par le Gouvernement pour favoriser l'augmentation des traitements des institutrices, de la *fête des arbres* et de certains *amendements à la Loi* concernant les emprunts des municipalités scolaires.

DES LIVRES DE CLASSE

Le paragraphe 4 de l'article 2709 du *Code scolaire* dit "qu'il est du devoir des commissaires d'exiger que, dans les écoles sous leur contrôle, on ne se serve que de livres autorisés qui doivent être les mêmes pour toutes les écoles de la municipalité; s'ils (les commissaires) requièrent les services d'une congrégation catholique enseignante, il est loisible aux commissaires ou syndics d'écoles de faire un contrat avec elle relativement aux livres dont on se servira dans les écoles confiées à cette congrégation, pourvu, toutefois, que ces livres fassent partie de la série approuvée par le comité catholique du conseil de l'Instruction publique."

L'article 249 des *Règlements du Comité catholique* dit: "Les ouvrages recommandés pour l'usage des instituteurs ne doivent pas servir aux élèves comme livres de classe."

Le droit de faire le choix des livres ayant rapport à la religion et à la morale pour l'usage des élèves de sa croyance est réservé au curé ou prêtre desservant de l'église catholique romaine. (Voir le paragraphe 4 de l'article 2709).

Non seulement la loi fait un devoir aux commissaires de n'introduire dans leurs écoles que des livres autorisés, mais l'article 14 des *Règlements du Comité catholique* ordonne la même chose. Des articles ci-dessus indiqués il ressort :

1° Que dans les écoles sous le contrôle des commissaires, on ne doit se servir que des livres autorisés par le Comité catholique;

2° Que ces livres doivent être les mêmes pour toutes les écoles de la municipalité: cependant, il est loisible aux commissaires de s'entendre avec les congrégations qui dirigent des écoles sous contrôle, relativement aux livres dont on se servira dans ces écoles, pourvu, toutefois, que ces livres fassent partie de la série des livres approuvés par le Comité catholique;

3° Que le choix des livres ayant rapport à la religion et à la morale appartient au curé ou au prêtre desservant la paroisse ou la mission.

Ces articles de la loi et des règlements scolaires sont très sages, et je vous invite, avec instance, à vous y conformer dans toutes les écoles sous votre contrôle. Notre loi d'instruction publique accorde à la municipalité scolaire une autonomie presque complète. En coordonnant les efforts individuels qui se manifestent par l'organe de la commission scolaire, elle fournit, en pratique, aux contribuables les moyens d'organiser et de diriger eux-mêmes leurs propres écoles. Mais comme il faut de l'unité au point de vue des programmes d'études destinés à une même province, la loi, par les comités du Conseil de l'Instruction publique, fixe un minimum de connaissances qui devront être enseignées dans nos écoles. Et pour favoriser cet enseignement, les comités du Conseil (le Comité catholique dans le cas qui nous occupe), approuvent et recommandent un certain nombre de manuels parmi ceux qui leur sont soumis.

Inutile d'insister sur l'importance qu'il y a pour les commissaires d'écoles d'observer consciencieusement la loi et les règlements concernant l'emploi des livres de classe. Notre loi d'instruction publique tire toute sa force du respect dont on l'entoure.

INSTITUTRICES NON DIPLOMÉES

On vous a souvent rappelé, dans le passé, que l'article 26 des *Règlements du Comité catholique* ne permet l'engagement d'une institutrice ou d'un instituteur non diplômé qu'avec l'autorisation du Surintendant; et ce dernier ne peut accorder cette autorisation que sur production d'un certificat donné aux aspirants par le curé de leur paroisse et sur la recommandation de l'inspecteur d'écoles et du curé de la localité où ils seront engagés. De plus, les personnes pour lesquelles on demande cette autorisation s'engagent, par écrit, à subir l'examen à la prochaine session du Bureau central des examinateurs catholiques.

Je vous préviens que je n'accorderai une telle autorisation qu'en cas de nécessité pressante. Les municipalités qui engagent des institutrices ou des instituteurs non diplômés, sans l'autorisation exigée par l'article 26 des *Règlements du Comité catholique*, courent le risque de confier leurs écoles à des personnes incompétentes, parfois indignes, et s'exposent à perdre les subventions du Gouvernement.

PRIMES POUR MINIMUM DE TRAITEMENT

A plusieurs reprises, déjà, mon prédécesseur a attiré votre attention sur les primes offertes par le Gouvernement aux municipalités qui paient à toutes leurs institutrices, les sous-maitresses comprises, au moins \$200 par année: à ces municipalités, le gouvernement accorde quatre primes; à celles qui accordent \$175, trois primes; à celles qui accordent au moins \$150, deux primes; à celles qui accordent au moins \$125, une prime. Au paiement de ces primes, le Gouvernement affecte la somme de \$225,000.

Je recommande donc instamment aux municipalités de se mettre en mesure de bénéficier de la générosité du Gouvernement en élevant les traitements, si la chose est nécessaire. Dans bien des cas, la prime couvrira le surplus de dépense occasionné par l'élévation des traitements.

AMENDEMENTS À LA LOI CONCERNANT LES EMPRUNTS DES MUNICIPALITÉS SCOLAIRES

A la dernière session de la Législature, l'article 2728c des Statuts refondus, 1909, tel qu'édicté par la section 12 de la loi 5 George V, chapitre 36, et amendé par la section 4 de la loi 7 George V, chapitre 27, a été remplacé par le suivant :

"2728c. Les sommes d'argent destinées au fonds d'amortissement sont employées annuellement, ou, suivant le cas, déposées annuellement au bureau du trésorier de la province, à Québec, conformément à la section vingt-quatrième du chapitre cinquième du titre quatrième des Statuts refondus, 1909, (articles 1493a à 1493h).

"Quand, en vertu de la loi, il est obligatoire de déposer ces deniers et que le dépôt n'est pas fait tel que prescrit, tout fidéicommissaire, porteur de bons, contribuable ou autre personne intéressée peut, par une poursuite judiciaire, forcer la municipalité à faire le dépôt et, lorsqu'un jugement à cet effet est obtenu contre la corporation, les dispositions de la loi concernant l'exécution des jugements contre les municipalités et contenues aux articles 2905 à 2927 sont applicables." (1)

D'ici à quelques semaines, vous recevrez un fascicule renfermant tous les articles auxquels réfère l'article ci-dessus.

J'attire sérieusement l'attention des commissaires sur ces amendements à la loi concernant les emprunts, qui devront être conservés et étudiés avec le plus grand soin : ces amendements sont très importants.

LA FÊTE DES ARBRES

Cette année la date de la plantation des arbres a été fixée comme suit par le Lieutenant-Gouverneur en conseil : *Région de Montréal*, le jeudi 2 mai prochain; *région de Québec*, le samedi 11 mai prochain.

Efforcez-vous de faire planter, en présence des élèves et du personnel enseignant, sur chaque terrain scolaire, quelques arbres choisis et convenant au sol de la localité.

En terminant, Messieurs les commissaires et les syndics, je vous prie de porter une attention spéciale non seulement aux questions ci-dessus exposées, mais aussi d'examiner l'ensemble de vos graves devoirs que vous remplirez, j'en ai la conviction, avec zèle, intelligence et probité.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

CYRILLE-F. DELAGE,

Surintendant de l'Instruction publique.

• • •

P. S.—Le Secrétaire-trésorier doit, sans retard, communiquer cette circulaire aux membres de la Commission scolaire.

Dans les cercles pédagogiques

Nos cercles pédagogiques d'instituteurs sont actifs. A chaque réunion, des sujets intéressants et pratiques sont traités. Le 23 février, devant le Cercle Roy de Montréal, M. l'abbé J.-N. Dupuis, visiteur des Écoles, parlait des "principaux facteurs de la pédagogie", et le 14 avril, devant le Cercle Morissette, M. G.-E. Marquis, ex-inspecteur d'écoles et chef du Bureau des Statistiques, traitait le sujet : "Comment développer l'esprit civique chez les enfants ?"

(1) Reproduit de la *Gazette Officielle de Québec*, (Supplément du 23 février, 1918.)

MÉTHODOLOGIE

La rédaction à l'école primaire

Maître.—Aujourd'hui, nous écrivons une lettre importante, une lettre dont peut dépendre le succès d'une affaire, l'obtention d'une faveur. Qui peut dire la sorte de lettre en question ?

E.—Une lettre de demande ?

M.—Oui : c'est facile à deviner par les mots "obtention d'une faveur". Quel est l'objet d'une lettre de demande ?

E.—L'objet d'une telle lettre, c'est de demander quelque chose dont on a besoin.

M.—Demander quelque chose, c'est vague. Il faut que la demande précise la chose dont on a besoin. N'y a-t-il pas parmi nous quelqu'un qui a une demande à faire pour soi ou pour ses parents ?

E.—Papa m'a dit qu'il me fera écrire au notaire qui lui a prêté de l'argent, dont l'intérêt est payable au 1er de mai prochain.

M.—Qu'est-ce que votre père veut lui demander ?

E.—Il veut lui demander de l'attendre.

M.—Pas besoin de faire une telle demande : le notaire l'attend à cette date et il s'attend de recevoir l'intérêt qui lui est dû.

E.—Je lui dirai qu'il attende papa après le premier de mai.

M.—Vous voulez un délai. D'abord rappelons-nous bien la marche à suivre dans une lettre de demande, marche que nous avons déjà indiquée plusieurs fois. Qui s'en souvient ?

E.—Il faut d'abord exposer la demande, ensuite donner les raisons, les motifs pour l'appuyer, enfin terminer par des paroles de reconnaissance pour le service rendu.

M.—C'est bien cela. Ne perdez pas de vue que chacun de ces trois points ou divisions doit être développé suivant les circonstances, c'est-à-dire d'après la situation du demandeur et du prêteur.

Dans le cas de Jules, qui devra écrire pour son père, comment procédera-t-il ?

E. (Jules)—Je commencerai par demander un délai dans le paiement de l'intérêt dû au premier de mai prochain.

M.—C'est l'objet de votre lettre, c'est l'idée générale de la lettre de demande que vous avez à écrire. Allez-vous commencer ainsi à brûler pour point par demander un délai ?

E.—Je commencerai par dire que je ne puis payer l'intérêt à la date fixée.

M.—C'est un peu brusque et décevant pour le prêteur, qui compte sur son dû. Dites donc d'abord ce qui devrait être fait à la date convenue, si vous n'étiez pas forcé de solliciter un délai.

E.—Je dirai que le 1er mai prochain, l'intérêt annuel de la somme empruntée il y a deux ans sera dû.

M.—Ainsi le prêteur va penser : voilà un homme qui songe à ses affaires ; il n'oublie pas qu'il me doit. C'est une bonne note en votre faveur. Que direz-vous ensuite ?

E.—Je dirai ensuite que j'ai besoin d'un délai.

M.—Il faut savoir que le prêteur ne l'accordera que s'il le veut bien, et qu'il ne suffit pas d'exposer un besoin pour en obtenir la satisfaction. Si votre père connaît son homme et qu'il lui suffise de demander pour obtenir, vous pourrez continuer ainsi, mais, s'il n'en est pas sûr, la prudence lui commande d'exposer sa situation avant de formuler la demande. Votre père a-t-il à faire des dépenses absolument nécessaires avant l'échéance de l'intérêt ?

E.—Il est obligé d'acheter tous les grains qu'il veut semer.

M.—C'est une excellente raison qu'il ne faut pas manquer de faire valoir. Que faudra-t-il dire pour éviter au prêteur de craindre que le délai ne se prolonge ?

E.—Il faudra limiter le délai.

M.—C'est une condition qu'exigera sûrement le prêteur. Que le délai soit le plus court possible, tout en vous assurant que vous pourrez acquitter la dette à cette date. Il faut envisager les ressources sur lesquelles on peut compter : vente d'animaux gras ou produit de la fromagerie. De cette façon le prêteur verra qu'il peut compter sur vous à l'expiration du délai. Même avec tous ces détails et toutes ces précisions, le créancier peut-il refuser son acquiescement ?

E.—Oui, Monsieur.

M.—Pourquoi ?

E.—Parce qu'il n'y est pas obligé.

M.—Les motifs invoqués plus haut le convaincront que votre père a besoin d'un délai ; mais, s'il est mal disposé, il peut ne pas l'accorder. Il faut maintenant le toucher pour entraîner sa volonté et le pousser à l'action. Que direz-vous de lui, s'il accorde la demande ?

E.—Je dirai qu'il est bon.

M.—Que vous rendra-t-il, s'il acquiesce à votre demande ?

E.—Il nous rendra service.

M.—Ajoutez *grand* au mot *service*. Il vous fait une faveur. Bonté, service, faveur, voilà les mots qui, bien employés, disposeront favorablement votre homme. Vous n'oublierez pas, dans les raisons alléguées au commencement de la lettre, d'insister sur l'importance, sur la nécessité d'ensemencer votre terre et d'y semer de la bonne graine, de même sur le besoin d'argent pour se les procurer. Comment terminerez-vous la lettre ?

E.—Je terminerai en assurant le créancier de votre reconnaissance, si la faveur est accordée.

M.—Vous avez tous les éléments d'une bonne lettre, d'une lettre qui ne manquera pas de vous obtenir la faveur désirée, si vous observez le cérémonial. Je suppose que vous vous rappelez ce qu'on entend par cérémonial ?

E.—Le cérémonial comprend le choix du papier, la disposition de la matière, c'est-à-dire la manière d'écrire l'entête, les espaces à ménager entre l'entête, le titre et le corps de la lettre, la largeur de la marge et la finale de la lettre, c'est-à-dire la formule qui termine la lettre.

M.—L'observation du cérémonial joue un rôle dans la lettre ?

E.—Il joue un rôle très important.

M.—Lequel ?

E.—Le même que celui de la tenue, du ton, de la manière de se présenter de quelqu'un qui fait une demande verbale.

M.—C'est bien cela; la lettre remplace la personne; elle parle à sa place et doit en présenter tout le décorum, tout le savoir-faire.

(Modèle de la lettre que Jules pourra écrire pour son père.)

X..., 15 avri 1918.

Monsieur Y..., notaire,
Québec.

Monsieur,

Le 31e jour du mois de mai prochain, je devrai vous payer l'intérêt annuel de la somme que vous m'avez prêtée, il y a deux ans.

La pauvre récolte de l'automne dernier me force de solliciter un délai. Je suis obligé d'acheter tous les grains de semence que je confierai à la terre; et je ne pourrai le faire sans l'argent destiné à l'intérêt que je vous dois.

Vous comprenez toute l'importance qu'il y a pour moi d'ensemencer mes champs des meilleures grains.

Vous pouvez compter qu'à la fin de juin, à la paye du fromage, vous recevrez la moitié de l'intérêt, et la balance vers le quinze de juillet.

Si vous êtes assez bon de me rendre ce service, je ne saurai comment vous en té noigner ma reconnaissance.

Dans l'espoir d'obtenir cette faveur, je me souscris,

Votre bien obligé,

Z...

o o o

NÉRÉE TREMBLAY, *Professeur.*

Histoire du Canada

MARGUERITE BOURGEOYS

Marguerite Bourgeoys naquit à Troyes, en Champagne, le 17 avril 1620, d'un père et d'une mère plus riches en vertus qu'en trésors périssables. De bonne heure détachée de la terre, elle ne vécut bientôt que pour Dieu: Âme privilégiée, elle reçut du ciel des faveurs extraordinaires. Un jour, prosternée devant le Saint-Sacrement, elle aperçut à la place de l'hostie sainte un enfant d'une beauté céleste. Un peu plus tard, au temps, où elle songeait à s'en aller au Canada, elle eut une apparition qui devait déterminer à jamais sa vocation. "Un matin, dit-elle, étant bien éveillée, je vois devant moi une grande dame vêtue d'une robe comme de serge blanche, qui me dit: "Va, je ne t'abandonnerai point"; et je reconnus que c'était la sainte Vierge, quoique je ne visse point son visage; ce qui me rassura pour ce voyage et me donna beaucoup de courage; et même je ne trouvai plus rien de difficile, quoique pourtant je craignisse les illusions." Vous remarquerez, mes petites amies, que Marguerite Bourgeoys était très prudente, puisque même après ses visions, elle craignait encore les illusions. Aussi bien elle ne décida rien, dans toutes les graves démarches qu'elle fit, sans avoir pris l'avis de personnes prudentes et sages.

C'est en 1653 qu'elle arriva au Canada, où elle se lia d'une sainte amitié avec mademoiselle Mance. "Toutes deux, dit un historien, devaient travailler au bien-être moral et même matériel de leur ville d'adoption, mais par des modes différents, toujours sous l'œil de Dieu et de sa très sainte Mère."

En 1657, M. de Maisonneuve mit à la disposition de Marguerite Bourgeoys une étable de pierre où la fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame commença son office de maîtresse d'école à Montréal. Dieu, vous le voyez, mes petites amies, a des manières à Lui, de commencer les grandes œuvres et rien ne lui platt comme l'humilité et la charité.

L'œuvre de Marguerite Bourgeoys se développa lentement, comme croissent les grands arbres de nos forêts. La fondatrice et ses compagnes donnaient l'enseignement et l'éducation pour rien ou presque rien. La Providence a donc traité nos mères en filles privilégiées, puisque dès les commencements de la colonie, il y avait, chez nous, des éducatrices qui joignaient à la science et à la distinction une sainteté extraordinaire.

À la suite des nombreuses demandes qui en étaient faites, les Sœurs ouvrirent bientôt des classes à Québec. Il y eut aussi des missions dans les campagnes, notamment à Champlain, à la Pointe-aux-Trembles, à Boucherville, etc. Dès 1683, les Sœurs de la Congrégation étaient à Champlain, peut-être même avant cette date, et elles n'en partirent définitivement, je crois, que vers la fin du XVIII^e siècle.

Au milieu de tous les travaux qui prenaient ses journées et une partie de ses nuits, Marguerite Bourgeoys pria et s'imposait des mortifications étonnantes; puis elle excellait dans la résignation à la volonté de Dieu, dans l'humilité et la charité.

Elle atteignit un très haut degré de perfection et Dieu lui donna le don des miracles.

Marguerite Bourgeoys s'endormit dans le Seigneur, le 12 janvier 1700.

M. Dollier de Casson fit mettre sur le cercueil de la fondatrice, l'épithaphe suivante:

"Cy gist vénérable sœur Marguerite Bourgeoys, institutrice, fondatrice et première supérieure des filles de la Congrégation Notre-Dame, établie en l'île de Montréal, pour l'instruction des filles, tant dans la ville qu'à la campagne, décédée le douzième jour de janvier 1700. Priez Dieu pour le repos de son âme."

Avec l'humilité et la charité, on peut faire de grandes choses.

J.-G. GÉLINAS,
Prêtre.

LEÇON D'ANGLAIS

D'APRÈS LA MÉTHODE NATURELLE

DICTATION

THE LITTLE CONQUEROR

"Oh, dear!" said little Edward, "I never shall be able to learn this long lesson; it is so *hard*! I think I must (*give it up*).

"Give it up?" said his mother. "*Never* let it be said that a lesson which thousands of children have learned has *conquered* you."

"Well, mother," said Edward, "I have *read* this lesson over more than twenty times in the (*last hour*), and *still* I cannot *repeat* it."

"And yet", said his mother, "You have not tried one half so many times as the little ant did to get a grain of *corn* into his *cell*."

"Why, mother," said Edward, "how many times did he try? Please tell me (*the story*)".

"The story is this," said his mother: Timour a great *warrior*, was several times *defeated* by his *enemies*, and he had to *flee* from them, and *hide* in an old building.

"He was very much *cast down* by his defeat, and he *almost resolved* that he would *never try* to conquer them again.

"One day he saw a little ant *trying* to get a grain of *corn* into his *cell*, which was high up on a wall. As he was just (*about to reach*) it his strength *failed*, and he fell to the floor.

"But the little ant did not *give up*. He *seized* hold of the grain of corn and tried *again*; and he fell to the floor (*a second time*).

"Thus he went on trying for sixty-nine times, but (*as often*) he fell to the floor. The seventieth he *reached* the cell with his prize!

"The *conduct* of the ant (*gave Timour courage*) to try *again* to conquer his enemies; and he was successful."

"(*Well done*), little ant!" exclaimed Edward. "I will do by my lesson as the ant did by the grain of corn: I will not (*give it up*): I will conquer it."

With another *effort* he learned his lesson *thoroughly*. And *seeldom* after that did Edward fail to conquer his lessons.

GIVE EQUIVALENTS FOR THE WORDS OR GROUPS OF WORDS IN ITALICS:
Dear, my.—*Said*, exclaimed, cried.—*Hard*, difficult.—*Give it up*, abandon it.—*Never*, do not.—*Conquered*, beaten. *Said*, answered, replied.—*Read*, studied.—*In*, during.—*Last hour*, hour just finished.—*Still*, yet.—*Repeat*, recite, say.—*Corn*, wheat.—*Cell*, hole. *The story*, about it.—*Said*, replied.—*Warrior*, soldier, general.—*Defeated*, conquered, beaten.—*Enemies*, foes.—*Flee*, run away.—*Hide*, conceal himself.—*Cast down*, depressed, discouraged.—*Almost*, nearly.—*Resolved*, determined.—*Never*,

not.—*Try*, attempt.—*Trying*, endeavoring.—*About to reach*, on the point of reaching.—*Failed*, gave out.—*Give up*, despair.—*Seized*, caught.—*Again*, once more.—*A second time*, again.—*As often*, each time.—*Reached*, got to.—*Conduct*, behavior, perseverance.—*Gave Timour courage*, encouraged *Timour*.—*Again*, once more.—*Conquer*, defeat.—*Well done!* bravo.—*Exclaimed*, cried.—*Give it up*, abandon it.

ANSWER THE FOLLOWING QUESTIONS: What fault did Edward find with his lesson? He found it was very hard; or, he found it was not easily learned; or, he found it difficult to learn.

What was Edward's defect? He was not courageous; or, he was not very persevering; or, he was not tenacious.

What did his mother do to inspire him with courage? She told him a story.

What was the story about? It was about a lesson in courage, perseverance and pertinacity given by a little insect, an ant. To whom did the ant give the lesson in courage? He gave it to a great warrior of the name of Timour.

Why did Timour need a lesson in courage? He needed it because he had lost heart, lost hope of defeating his enemies.

What caused him to lose heart? He lost heart because in several battles he had been beaten and finally he had been obliged to flee from his enemies and hide himself in an old house.

What was he thinking of doing when the ant gave him a lesson in perseverance? He was thinking of not trying any more to conquer his enemies when the little insect gave him an example of undaunted courage.

How did the ant give him a lesson in perseverance?

Timour saw the ant drag a grain of corn to his cell, which was high up on a wall; just as the insect was about to reach it, his strength failed and he fell to the floor. Sixty-nines times running the attempt was repeated unsuccessfully; only at the seventieth trial did the ant succeed. Timour was struck by the perseverance of the tiny creature resolved to try again. He did so and succeeded in vanquishing his enemies.

What effect did the story told by Edward's mother, about Timour and the ant, have on Edward? He, in his turn resolved to imitate the ant and study his lesson till he could recite it thoroughly. He did so, succeeded and rarely afterwards allowed himself to be frightened by a lesson.

What is the moral of the story? The moral of the story is easily found; it is that as a game of hockey, of baseball, of lacrosse is not won without hard and persevering labor neither is a lesson learned without patience and perseverance.

Recitation

If at first you don't succeed,
 Try, try, try again;
 All that other boys can do,
 Why with patience may not you?
 Only keep this rule in view—
 Try, try again.

If you find your task is hard,
 Try again,
 Time will bring you your reward,
 Try again,
 All that other folk can do,
 Why, with patience, should not you?
 Only keep this rule in view—
 Try again.

GIVE EQUIVALENTS FOR THE FOLLOWING: *Keep this rule in view*: remember this rule.—*Task*, work, lesson.—*Patience*, perseverance.—*Reward*, recompense.—*Folk*, people.

J. AHERN

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

INSTRUCTION RELIGIEUSE

LES SEPT SOURCES

L'ORDRE

Nous ne dirons que quelques mots de ce Sacrement, que le plus grand nombre des lecteurs n'est point appelé à recevoir.

L'Ordre confère le droit de remplir les fonctions ecclésiastiques. Par là le prêtre reçoit les plus grands pouvoirs. Voici comment en parle un saint prêtre de notre temps, l'admirable curé d'Ars:

"Qu'est-ce que le prêtre? C'est un homme qui tient la place de Dieu, un homme qui est revêtu de tous les pouvoirs de Dieu. "Allez, dit Notre-Seigneur au prêtre. Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie... Toute puissance m'a été donnée, au ciel et sur la terre. Allez donc, instruisez toutes les nations. Qui vous écoute m'écoute; qui vous méprise me méprise."

"Lorsque le prêtre remet les péchés, il ne dit pas: "Dieu vous pardonne." Il dit: "Je vous absous."

"Saint Bernard nous assure que tout nous est venu par Marie; on peut dire aussi que tout nous est venu par le prêtre: oui, tous les bonheurs, toutes les grâces, tous les dons célestes.

"Si nous n'avions pas le sacrement de l'Ordre, nous n'aurions pas Notre Seigneur. Qui est-ce qui l'a mis là, dans ce tabernacle? C'est le prêtre. Qui est-ce qui a reçu votre âme à son entrée dans la vie? Le prêtre. Qui la nourrit pour lui donner la force de faire son pèlerinage? Le prêtre. Qui la prépare à paraître devant Dieu en lavant cette âme, pour la dernière fois, dans le sang de Jésus-Christ? Le prêtre, toujours le prêtre. Et si cette âme vient à mourir par le péché, qui la ressuscitera? qui rendra le calme et la paix? Encore le prêtre. Vous ne pouvez pas vous rappeler un seul

bienfait de Dieu, sans rencontrer aussitôt, à côté de ce souvenir, l'image du prêtre.

“Allez vous confesser à la sainte Vierge ou à un ange: vous absoudront-ils? Non. Vous donneront-ils le corps et le sang de Notre-Seigneur? Non. La sainte Vierge ne peut pas faire descendre son divin Fils dans l'hostie. Vous auriez deux cents anges là, qu'ils ne pourraient vous absoudre. Un prêtre, tant simple soit-il, le peut.

“Que le prêtre est quelque chose de grand! Les autres bienfaits de Dieu ne nous serviraient de rien sans le prêtre. Après Dieu, le prêtre c'est tout!...”

Le sacerdoce, ou l'état ecclésiastique exige une vocation spéciale, ce qui veut dire qu'il ne peut être choisi par le premier venu: il faut être appelé de Dieu à ce saint état. Les marques de la vocation sont un attrait réel, une inclination persévérante, avec les aptitudes requises. Du reste, c'est le directeur de la conscience, le confesseur qui se prononce à ce sujet. Le prêtre, dès qu'il est engagé dans le sacerdoce, l'est pour toute sa vie: la décision est donc de la plus haute importance. Quant aux fidèles, ils doivent beaucoup prier pour obtenir que Dieu donne de saints prêtres à son Église.

LANGUE FRANÇAISE

Cours élémentaire

DICTÉES

I

LES PETITS POULETS

Vous me parlez de mes poulets; je les aime toujours, je vous le prouve en vous quittant un peu pour les faire souper. Ils sont tous de bon appétit, mes chers petits poulets, mais un m'est venu avec la patte cassée. Le pauvre petit m'a fait pitié; le voilà à l'infirmerie jusqu'à guérison, c'est-à-dire à la cuisine, où je lui ferai autant de visites qu'un médecin. Vous rirez de moi, mais j'aime les bêtes: chiens, poulets, pigeons, tous les animaux.

EUGÉNIE DE GUÉRIN

EXERCICE.—Analysez les pronoms de la dictée.

II

LA MODESTIE

Mon enfant, si vous avez quelques talents, si vous avez telles ou telles qualités que ne possède aucun élève de votre classe, ne vous en glorifiez pas. Souvenez-vous que nul homme n'est parfait et que vous avez probablement plusieurs défauts dont vos condisciples sont exempts. N'oubliez pas qu'ils ont les mêmes droits que vous. Quel orgueil, si d'autres pensées dominaient dans votre cœur!

EXERCICES.—Trouver cinq adjectifs qualificatifs et cinq adjectifs possessifs.

RÉDACTION

LETTRE D'AFFAIRES

Canevas.—Un forgeron avait promis de réparer une charrue... il a manqué de parole.— Jules, au nom de son père, lui écrit... Il lui rappelle sa promesse et insiste pour que la réparation se fasse au plus tôt...
Finale ordinaire du commerce...

Saint-J., le 10 mai 1918.

A M. Paul Hamel, forgeron,

Monsieur,

Mon père est un peu étonné de ne pas avoir encore reçu l'avis que sa charrue était maintenant réparée; le temps des semences approche et mon père craint que la charrue ne soit en retard. Connaissant votre exactitude habituelle, il a supposé qu'il y avait eu un malentendu entre vous. Il me charge de vous renouveler sa demande en vous priant de mettre en cette affaire toute la diligence possible.

Nous comptons sur vous, Monsieur, et nous vous prions d'agréer nos salutations.

JULES CLOUTIER.

Cours moyen

DICTÉES

1

L'ENFANT DOIT OBÉISSANCE À SES PARENTS

Le premier devoir des enfants envers leurs parents, c'est l'obéissance. Comment les parents pourraient-ils remplir la tâche que Dieu et la société leur imposent; comment seraient-ils capables d'élever leurs enfants, de les former, de les instruire, de les guider vers le but de la vie, si leurs ordres étaient méprisés, leurs conseils impuissants, leur autorité méconnue? Mais l'obéissance acceptée comme un devoir, ce n'est pas simplement l'exécution matérielle de la loi qu'on a reçue et qu'on est obligé de subir, c'est la soumission intérieure du cœur et de la volonté, c'est la résolution libre et réfléchie de faire ce qui nous est commandé, dans la persuasion que ce qui nous est commandé a pour unique but notre bien. En d'autres termes, l'enfant docile à la voix de ses parents doit se confier tout entier à leur raison, à leur tendresse, à leur prévoyance, et se dire à lui-même qu'il n'a point sur la terre de guides plus dévoués et plus sûrs.

QUESTIONS ET EXERCICES.—*Leur imposent*: pourquoi ce verbe est-il au pluriel? Comment s'accorde le verbe qui a plusieurs sujets? Quelle est la fonction de *leur*? Quand leur est-il adjectif possessif?—*Élever*: dites le sens de ce verbe. Est-il employé au sens propre? Quel est le sens propre? *Leurs ordres étaient méprisés*: pourquoi le participe est-il au pluriel? Quelle règle est appliquée dans ce cas?—*Impuissants*: analyser ce mot.—*Méconnue, acceptée*: quelle règle est appliquée ici?—*A reçue*: quelle règle a-t-on appliquée? Quel est le complément du verbe? (*qu'*).—*Soumission intérieure*: qu'entendez-vous par ces mots? Sans cette soumission, l'obéissance est-elle méritoire?—*Cœur, voix*: citez un homonyme de chaque mot.—Expliquer *se confier, prévoyance, dévoués, sûrs*.

II

L'AMI DES ABEILLES

J'avais une petite famille au bout du jardin, c'étaient des abeilles. Je ne manquais guère d'aller leur rendre visite, je m'intéressais

beaucoup à leur ouvrage, je m'amusais infiniment de les voir revenir de la picorée, leurs petites cuisses quelquefois si chargées qu'elles avaient peine à marcher. Les premiers jours la curiosité me rendit indiscret, et elles me piquèrent deux ou trois fois. Mais ensuite nous fîmes si bien connaissance que, quelques pleines que fussent les ruches prêtes à jeter leur essaim, j'en étais quelquefois entouré, j'en avais sur les mains, sur le visage sans qu'aucune me piquât jamais.

Tous les animaux se défient de l'homme et n'ont pas tort, mais s'ils sont sûrs une fois qu'il ne veut pas leur nuire, leur confiance devient si grande qu'il faut être plus que barbare pour en abuser.

QUESTIONS ET EXPLICATIONS.—*Maquais*: quelle espèce de verbe? (*transitif*). Ne peut-il pas être intransitif? Exemple.—*Guerre*: trouver un homonyme.—*Je m'intéressais*: à quel temps?—*Ouvrage*: à leur travail.—*Infinitement*: exagération, pour ne pas répéter *beaucoup*.—*Picorée*: action d'aller en maraud pour enlever des vivres.—*Cuisses*: les abeilles ont les pattes postérieures velues, garnies de petites brosses, et offrant en dehors, vers l'extrémité, une cavité, dite *corbeille*, où elles déposent, à l'aide des pattes intermédiaires, le pollen des fleurs rassemblé et roulé en petites boules.—*Indiscret*: le féminin de cet adjectif?—*Nous fîmes, me piquât*: à quel temps? — *Barbare*: cruel, inhumain.

Analyser cette phrase: "J'avais une petite famille au bout du jardin, c'étaient des abeilles."

RÉDACTION

SE VAINCRE SOI-MÊME

Fermeté contre les Mauz

Canavas.—Ce qu'était Alexandre le Grand... Dans une marche longue et pénible, lui et son armée souffrent horriblement de la soif... Quelques soldats lui apportent un peu d'eau... Langage et conduite d'Alexandre à cette vue... Effets de cet exemple sur l'armée... Réflexions

Développement

Il y a une vingtaine de siècles, vivait Alexandre le Grand. Ses hautes qualités militaires en faisaient presque un dieu aux yeux de ses soldats.

Or, un jour, pendant une marche longue et extrêmement pénible au milieu d'un pays sablonneux et aride, Alexandre et son armée souffraient considérablement de la soif. Nulle part on ne rencontrait d'eau.

Cependant quelques soldats envoyés au loin à la découverte en trouvèrent un peu dans le creux d'un rocher et s'empressèrent de l'apporter au roi dans un casque.

Que fit Alexandre? Croyez-vous qu'il but avidement cette eau pour apaiser la soif qui le dévorait?

Pas du tout. Le roi prenant l'eau et la montrant à ses soldats: "Courage! mes amis, s'écria-t-il, voici de l'eau; assurément une source est proche. Prenez donc encore un peu patience: bientôt nous pourrons boire à notre soif."

Et, ce disant, Alexandre jeta l'eau par terre aux yeux de toute l'armée.

Et les soldats, réconfortés par un tel spectacle, reprisent leur marche avec un redoublement de courage, presque avec joie même.

Pouvaient-ils se plaindre des privations et des fatigues qu'ils enduraient, puisque leur roi acceptait volontairement de souffrir avec eux et comme eux?

Faut-il s'étonner après cela qu'Alexandre le Grand ait, avec ses soldats, accompli tant d'exploits et de faits surprenants? Que ne

peut faire un chef qui anime et entraîne par son exemple ceux qu'il commande?

RÉCITATION

LE RETOUR DU PRINTEMPS

(Sonnet)

La terre respandit des aubes du printemps
Qui sème sa verdure au long de la colline.
Le buisson fleuri sous la brise s'incline,
Pour recevoir les nids aux trilles éclatants;

Car le doux rossignol en sa chanson domine
La vallée où naguère ont ragé les autans;
Et voici des lilas comme aux beaux jours
[d'antan,
Et des roses de mai, dans leur gloire divine.

Et les ruisseaux d'argent ont égayé les bois,
La plaine et la clairière où se croisent leurs
[voix,
Dans les adieux du jour à la nuit solennelle.

La grenouille s'éveille au bord des nénuphars,
Annonçant au semeur de semer sans retard
Les blés d'où germera la récolte nouvelle.

LOUIS-JOSEPH DOUCET.

"L'émancipation de la jeune fille est un rêve"

Tel est le sujet traité par M. l'abbé J.-N. Dupuis, au Monument National, à Montréal, devant l'Association professionnelle des Employées de Magasin, le 3 février. Nous voudrions pouvoir reproduire cette conférence en entier, car elle s'adresse à toutes les jeunes filles. M. Dupuis a rappelé et développé cette éternelle vérité que la jeune fille ne trouve le vrai bonheur que dans l'accomplissement du devoir, la soumission à la volonté de Dieu, le respect et l'affection des parents, la fidélité à l'honneur et à la vertu, la piété, le travail et la pratique des œuvres de charité. Nous aimons à citer ce réconfortant passage de la conférence de M. l'abbé Dupuis:

"C'est la vie de l'âme surtout qu'il faut alimenter. Où puiser la force? Dans les pensées de la foi. Il n'y a qu'une réponse à cette question. Regardez la jeune fille agenouillée devant le crucifix qui surmonte sa couche et la partage. Que demande-t-elle au Christ sanglant qui étend vers elle ses bras protecteurs, qui l'aime et qu'elle adore, sinon le secours nécessaire de la grâce pour surmonter les difficultés de la vie, éclairer sa route, soutenir ses pas, la défendre contre les séductions et la sauver du mal. La foi est son bouclier, la prière son arme, et la grâce vient toujours couronner les généreux efforts de sa volonté, en lui donnant la paix et la joie de l'âme, en lui conservant sa vertu, le plus précieux de tous ses trésors."

MATHÉMATIQUES

ARITHMÉTIQUE

PROBLÈMES SUR LES QUATRE OPÉRATIONS

1. Un tailleur achète dans une fabrique, au prix de \$3.75 la verge, 28 pièces de drap dont 16 ont 36 verges et les autres 54 verges, chacune. Il donne un acompte de \$2415. Combien redoit-il ?

Solution: $28 - 16 = 12$ pièces de 54 verges chacune.

$36 \times 16 = 576$ verges, dans les 16 pièces.

$54 \times 12 = 648$ verges, dans les 12 pièces.

$576 + 648 = 1224$ verges en tout.

$\$3.75 \times 1224 = \4590 , coût des 1224 verges.

$\$4590 - \$2415 = \$2175$, ce qu'il doit. *Rép.*

2. Partager \$155.50 en deux parts, de telle sorte que l'une augmentée de \$30, soit le sextuple de l'autre.

Solution: $\$155.50 + \$30 = \$185.50$; cette somme est composée de deux parts dont l'une est le sextuple de l'autre.

Mettons \$1 pour la plus petite part alors \$6 l'autre et les deux parts égales $\$1 + \$6 = \$7$.

$\$185.50 \div 7 = \26.50 la plus petite part. *Rép.*

$\$26.50 \times 6 = \159.00 , le sextuple de la plus petite part.

$\$159. - \$30 = \$129$, la grande part. *Rép.*

3. Partager \$9000 entre 1 homme, 3 femmes et 5 enfants, de manière que chaque femme reçoive 3 fois autant qu'un enfant, et l'homme 2 fois autant qu'une femme.

Solution: Soit \$1 la part d'un enfant, alors \$3, celle d'une femme et \$6 celle d'un homme.

La part supposée de 1 homme = $\$6 \times 1 = \6 .

La part supposée de 3 femmes = $\$3 \times 3 = \9 .

La part supposée de 5 enfants = $\$1 \times 5 = \5 .

$\$6 + \$9 + \$5 = \20 , la somme des parts supposées de 1 homme, 3 femmes et 5 enfants.

$(9000 \div 20) \times 6 = 450 \times 6 = \2700 , la part de l'homme. *Rép.*

$(9000 \div 20) \times 9 = 450 \times 9 = 4050$, la part des 3 femmes.

$\$4050 \div 3 = \1350 , la part de chaque femme. *Rép.*

$(\$9000 \div 20) \times 5 = 450 = \2250 , la part des 5 enfants.

$2250 \div 5 = \$450$, la part de chaque enfant. *Rép.*

4. Un ouvrier et un apprenti ont été employés chez un même patron pendant 12 jours. L'ouvrier a reçu pour sa part, 3 fois autant que l'apprenti,

plus \$1.20, et la différence entre les sommes qu'ils ont reçues est de \$8.40. Calculer le prix de la journée de chacun.

Solution: L'ouvrier a reçu \$1.20 de plus que 3 fois ce que reçut l'apprenti; il reçut \$8.40 de plus que l'apprenti.

$$\$8.40 - \$1.20 = \$7.20.$$

La somme de \$7.20 = 2 fois ce que reçut l'apprenti.

$$\$7.20 \div 2 = \$3.60 \text{ ce que reçut l'apprenti pour 12 jours.}$$

$$\$3.60 \div 12 = \$0.30, \text{ le prix de la journée de l'apprenti. } \textit{Rép.}$$

$$\$3.60 \times 3 = \$10.80, \text{ trois fois ce que reçut l'apprenti.}$$

$$\$10.80 + \$1.20 = \$12.00 \text{ ce que reçut l'ouvrier pour 12 jours.}$$

$$\$12. \div 12 = \$1, \text{ salaire journalier de l'ouvrier. } \textit{Rép.}$$

5. Six hommes, pendant 3 jours, et 8 femmes, pendant 4 jours, ont gagné ensemble \$78; 5 hommes, pendant 4 jours et 7 femmes, pendant 6 jours, ont gagné ensemble \$94.40. Quel est le salaire journalier d'un homme et celui d'une femme?

$$\textit{Solution: } 6 \text{ h., } 3 \text{ j., } 8 \text{ f., } 4 \text{ j., } = \$78. \dots\dots\dots (1)$$

$$5 \text{ h., } 4 \text{ j., } + 7 \text{ f., } 6 \text{ j. } = \$94.40 \dots\dots\dots (2)$$

$$18 \text{ h., } 1 \text{ j., } + 32 \text{ f. } 1 \text{ j. } = \$78. \dots\dots\dots (3)$$

$$20 \text{ h., } 1 \text{ j., } + 42 \text{ f., } 1 \text{ j. } = 94.40 \dots\dots\dots (4)$$

Multipliant (3) par 10 et (4) par 9 on a:

$$180 \text{ h. } + 320 \text{ f. } = 780. \dots\dots\dots (5)$$

$$180 \text{ h. } + 378 \text{ f. } = 849.60. \dots\dots\dots (6)$$

Soustrayant (5) de (6) on a:

$$58 \text{ f. } = 69.60$$

$$1 \text{ f. } = \$69.60 \div 58 = \$1.20 \text{ salaire journalier d'une femme. } \textit{Rép.}$$

$$\text{Dans (3) 32 femmes reçoivent } \$1.20 \times 32 = \$38.40.$$

$$18 \text{ h. } + \$38.40 = \$78. \dots\dots\dots (3)$$

$$18 \text{ h. } = \$78 - \$38.40 = \$39.60.$$

$$1 \text{ h. } = \$39.60 \div 18 = \$2.20. \textit{ Rép.}$$

6. Cinq ouvriers ont terminé ensemble un ouvrage qui a duré 24 jours. Le premier qui est contre-maitre, touche par jour \$0.45 de plus que ses compagnons. D'autre part, un ouvrier a manqué 5 journées et un autre 3 journées. La somme qu'ils se partagent étant de \$540, que revient-il à chacun d'eux?

Solution: $24 \times 3 = 72$ jours; le nombre de jours des 3 ouvriers qui ont travaillé tout le temps.

$24 - 5 = 19$ jours; le nombre de jours de travail de celui qui a perdu 5 journées.

$24 - 3 = 21$ jours; le nombre de celui qui a perdu 3 journées.

$72 + 19 + 21 = 112$ jours de travail d'un ouvrier.

$\$0.45 \times 24 = \10.80 , ce que le contre-maitre a reçu de plus qu'un ouvrier qui a travaillé tout le temps.

$\$540 - \$10.80 = \$529.20$, prix de 112 jours de travail.

$\$529.20 \div 112 = \4.725 , le salaire journalier d'un ouvrier.

$\$4.725 \times 24 = 113.40$, ce que reçut chacun des deux ouvriers qui avaient travaillé 24 jours. *Rép.*

$\$4.725 \times 19 = \89.775 , ce que reçut celui qui avait travaillé 19 jours.

Rép.

$\$4.725 \times 21 = 99.225$, ce que reçut celui qui avait travaillé 21 jours.

Rép.

$\$4.725 + \$0.45 = \$5.175$, salaire journalier du contremaître.

$\$4.175 \times 24 = 124.20$, salaire total du contremaître. *Rép.*

$\$113.40 + \$113.40 + \$89.775 + \$99.225 + \$124.20 = \540 . *Preuve.*

7. Huit bouchers s'entendent solidairement pour acheter 72 moutons au prix moyen de \$9 par tête. Au moment de la livraison, certains refusent la commande, et leurs collègues doivent déboursier chacun \$27 de plus qu'ils ne devaient d'abord. Dites combien n'ont pas tenu leur engagement.

Solution: $72 \div 8 = 9$ moutons; chacun devait recevoir 9 moutons. Ceux qui acceptèrent eurent $(\$27 \div \$9) = 3$ moutons de plus; c'est-à-dire, en tout, 9 moutons + 3 moutons = 12 moutons.

$72 \div 12 = 6$. Six bouchers acceptèrent.

$8 - 6 = 2$ bouchers n'ont pas tenu leur engagement. *Rép.*

8. Sur l'héritage de leur père défunt, des enfants doivent toucher chacun \$19200. L'un d'eux meurt, et sa part divisée revient à ses frères, qui disposent alors de \$24000 chacun. Quelle était la fortune du père et le nombre des enfants?

Solution: $\$24000 - \$19200 = \$4800$, l'augmentation.

$\$19200 \div \$4800 = 4$ enfants, qui se partagèrent la part de l'enfant mort.

$4 + 1 = 5$ enfants. *Rép.*

$\$19200 \times 5 = \96000 , la fortune du père. *Rép.*

Ou $\$24000 \times 4 = \96000 , la fortune du père. *Rép.*

PROBLÈMES DE RÉCAPITULATION SUR LES FRACTIONS

1. Un marchand achète 45 verges de toile à \$0.48 la verge; mais $\frac{1}{9}$ de la pièce est avarié et ne peut être vendu. Que doit-on vendre la verge du reste pour ne rien perdre?

Solution: $\frac{8}{9} - \frac{1}{9} = \frac{7}{9}$.

Il doit vendre $\frac{7}{9}$ d'une verge pour le prix de $\frac{8}{9}$.

$\frac{8}{9} = \$0.48$.

$\frac{8}{9} = \$0.48 \div \frac{7}{9} = \$0.06 \times 9 = \$0.54$. *Rép.*

Autrement.— $\$0.48 \times 45 = \21.60 , coût de la pièce.

$\frac{8}{9} - \frac{1}{9} = \frac{7}{9}$, ce qui reste de la pièce.

$\frac{7}{9}$ de 45 = $8 \times 5 = 40$ verges, ce qui reste.

$\$21.60 \div 40 = \0.54 , prix de vente d'une verge. *Rép.*

2. Un rentier a deux neveux. En mourant, il donne au deuxième les $\frac{1}{8}$ de ce qu'il laisse au premier. La fortune totale étant de \$22400, combien chaque neveu touchera-t-il ?

Solution: Soit \$1 la part du 1er alors \$ $\frac{1}{8}$ la part du second. \$1. + \$ $\frac{1}{8}$ = \$ $\frac{9}{8}$ = \$ $\frac{3}{2}$ le total des parts supposées.

\$22400 \div $\frac{3}{2}$ = \$22400 \times $\frac{2}{3}$ = \$640 \times 18 = \$11520, la part du 1er.

Rép. $\frac{1}{8}$ de \$11520 = 17 \times \$640 = \$10880, la part du 2e. *Rép.*

3. Un tisserand a fait 4 verges $\frac{1}{2}$ de toile en 1 heure $\frac{1}{2}$. Quel temps lui faudra-t-il pour faire 18 verges $\frac{3}{4}$?

Solution: $1\frac{1}{2} \div 4\frac{1}{2} = \frac{3}{2} \div \frac{9}{2} = \frac{3}{2} \times \frac{2}{9} = \frac{1}{3}$. Une verge dans $\frac{1}{3}$ d'heure. $\frac{1}{3} \times 18\frac{3}{4} = \frac{1}{3} = \frac{7}{4} = \frac{2}{4} = 6$ heures $\frac{1}{4}$. *Rép.*

Autrement: 1 heure $\frac{1}{2}$ = 90 minutes.

$90 \div 4\frac{1}{2} = 90 \div \frac{9}{2} = 90 \times \frac{2}{9} = 10 \times 2 = 20$ minutes pour faire 1 verge.

$20 \times 18\frac{3}{4} = 20 \times \frac{75}{4} = 5 \times 75 = 375$ minutes = 375 \div 60 = 6 heures 15 minutes. *Rép.*

4. Le prix de la doublure d'une étoffe égale les $\frac{2}{3}$ de l'étoffe. Or 22 verges d'étoffe toute doublée valent \$48.40. Trouvez la valeur d'une verge de drap et d'une verge de doublure ?

Solution: \$48.40 \div 22 = \$2.20, le prix d'une verge de drap doublée, $\frac{2}{3}$ le prix d'une verge de drap + $\frac{1}{3}$ le prix d'une verge de doublure = $\frac{1}{3}$ du prix d'une verge de drap.

\$2.20 \div $\frac{1}{3}$ = \$2.20 \times $\frac{3}{1}$ = \$0.20 \times 9 = \$1.80, le prix d'une verge de drap. *Rép.*

\$2.20 - \$1.80 = \$0.40, prix d'une verge de doublure. *Rép.*

Ou $\frac{2}{3}$ de \$1.80 = 2 \times \$0.20 = \$0.40, prix d'une verge de doublure.

Rép.

5. Le café torréfié perd $\frac{1}{4}$ de son poids. Un épicier achète du café non brûlé à \$0.31 la livre; brûlé il le revend \$0.491 la livre. Quel bénéfice réalisera-t-il sur un quintal de café brûlé, si la torréfaction représente \$0.386 de dépenses ?

Solution: Une livre de café non torréfié coûte \$0.31.

Après torréfaction elle ne pèse plus que $\frac{3}{4}$ de livre.

$\frac{3}{4}$ de livre de café torréfié = \$0.31.

1 livre de café torréfié = \$0.31 \div $\frac{3}{4}$ = \$0.31 \times $\frac{4}{3}$ = \$0.372.

\$0.386 \div 100 = \$0.00386 la dépense pour 1 livre de café torréfié.

\$0.372 + \$0.00386 = \$0.37586 ou \$0.00376, le coût total d'une livre

café torréfié.

\$0.491 - \$0.376 = \$0.115, le bénéfice sur 1 livre.

\$0.115 \times 100 = \$11.50, le bénéfice total. *Rép.*

6. Un tapissier emploie 4 ouvriers pour faire un tapis qu'il vend \$1944. Le 1er ouvrier a fait les $\frac{2}{3}$ de l'ouvrage, le deuxième le $\frac{1}{4}$, le troisième et le quatrième font le reste en commun. Le patron prend sur le prix de vente \$1.40 par verge carrée pour sa part et donne \$0.40 par verge carrée à ses ouvriers pour leur paye. Combien le tapis a-t-il de verges carrées et que revient-il à chaque ouvrier ?

Solution: $\$1.40 + \$0.40 = \$1.80$, le prix de vente d'une verge carrée,
 $\$1944 \div \$1.80 = 1080$, le nombre de verges carrées. *Rép.*
 $\$1080 \times \$1.40 = \$1512$, la part du patron. *Rép.*
 $\$1944 - \$1512 = \$432$, la part des ouvriers. *Rép.*
 $\frac{2}{3}$ de $\$432 = 2 \times \$48 = \$96$, part du 1er ouvrier. *Rép.*
 $\frac{1}{4}$ de $\$432 = \108 , part du 2e ouvrier. *Rép.*
 $\frac{2}{3} + \frac{1}{4} = \frac{8}{12} + \frac{3}{12} = \frac{11}{12}$, la partie faite par les deux premiers ouvriers.
 $\frac{11}{12} - \frac{1}{4} = \frac{11}{12} - \frac{3}{12} = \frac{8}{12} = \frac{2}{3}$, la partie faite par les deux derniers ouvriers.
 $\frac{11}{12} \div 2 = \frac{11}{24}$, la part faite par chacun des deux derniers ouvriers.
 $\frac{11}{24}$ de $\$432 = 19 \times \$6 = \$114$, ce que reçoit chacun des deux derniers ouvriers. *Rép.*

7. La somme de deux fractions égale $\frac{2}{3}$, leur différence est égale à $\frac{1}{4}$. Quelles sont ces deux fractions ?

Solution: $\frac{2}{3} + \frac{1}{4} = \frac{11}{12} + \frac{3}{12} = \frac{14}{12}$.

$\frac{14}{12} \div 2 = \frac{7}{6}$, la plus grande des deux fractions. *Rép.*

$\frac{7}{6} - \frac{1}{4} = \frac{14}{12} - \frac{3}{12} = \frac{11}{12}$.

$\frac{11}{12} \div 2 = \frac{11}{24}$, la plus petite des deux fractions. *Rép.*

8. La surface de ma terre est de 184 acres, 1 vergée, 36 perches, 24 verges $\frac{1}{2}$. Le jardin et le verger comprennent 3.85 acres; les légumes prennent 9.147 acres; le blé 76.9 acre; l'avoine et le foin 23.608 acres, les pâturages 34 acres et le reste est en bois. Quelle fraction de ma terre est en bois ? (*Réponse en fraction ordinaire.*)

Solution: 1 vergée, 36 perches, 24 $\frac{1}{2}$ verges = 2323.2 verges.

Dans 1 acre il y a 4840 verges.

2323.2 verges = $\frac{23232}{1000} = \frac{11616}{500} = \frac{2904}{125}$ d'une acre = 0.48 d'une acre.

La surface de la terre est donc de 184.48 acres.

$3.85 + 9.147 + 76.9 + 23.608 + 34 = 147.505$, la partie cultivée.

$184.48 - 147.505 = 36.975$ acres en bois.

$36.975 = \frac{36975}{1000} = \frac{7395}{200} = \frac{1479}{40}$ de la terre. *Rép.*

RÈGLES DE L'UNITÉ, POURCENTAGE, ETC.

1. Combien faudra-t-il d'hommes pour faire autant d'ouvrage en 18 jours que 36 hommes en 20 jours ?

Solution: 36 hommes mettent 20 jours.

? hommes mettent 18 jours.

Pour faire l'ouvrage en 1 jour il faut 20×36 , hommes.

Pour le faire en 18 jours il faut $\frac{20 \times 36}{18} = 40$ hommes. *Rép.*

2. En 20 jours, 15 ouvriers ont fait la moitié d'un ouvrage. A ce moment 3 d'entre eux quittent l'atelier. Combien les autres mettent-ils de jours pour faire l'autre moitié ?

Solution: 20 jours, 15 ouvriers, font $\frac{1}{2}$ de l'ouvrage.

? jours, 12 ouvriers, font $\frac{1}{2}$ de l'ouvrage.

$\frac{20 \times 15}{12} = 25$ jours. *Rép.*

3. Une garnison de 3500 hommes a consommé 43125 livres de pain en 26 jours. Combien faudrait-il de livres de pain pour 4275 hommes pendant 90 jours.

Solution: 3500 hommes, 34125 livres, 26 jours.

4275 hommes, ? livres, 90 jours.

$\frac{34125 \times 4275 \times 90}{3500 \times 26} = 144281\frac{1}{4}$ livres de pain. *Rép.*

4. Pour porter 66 livres d'eau à l'ébullition, il faut brûler 1 livre de coke, tandis que 1 livre de tourbe ne peut faire bouillir que 30 livres d'eau; d'autre part, la tourbe coûte \$3 les 1000 livres et le coke \$0.60 les 40 livres. Quel est le plus économique de ces deux combustibles ?

Solution: 1 livre de coke coûte $\$0.60 \div 40 = \0.015 .

1 livre de tourbe coûte $\$3 \div 1000 = \0.003 .

Pour faire bouillir 60 livres d'eau il faut brûler 1 l. de coke au coût de \$0.015.

Pour faire bouillir 30 livres d'eau il faut brûler 1 l. de tourbe au coût de \$0.003.

Pour faire bouillir 60 livres d'eau il faut brûler 2 lbs de tourbe au coût de $\$0.003 \times 2 = \0.006 .

$\$0.015 - \$0.006 = \$0.009$; la tourbe est plus économique. *Rép.*

Il y a une économie de \$0.009 dans la dépense nécessaire pour faire bouillir 60 livres d'eau. *Rép.*

5. Un entrepreneur emploie 50 ouvriers qui travaillent 10 heures par jour. En 15 jours, ces ouvriers ont fabriqué 19 quintaux de poutres de fer. Combien la fabrication de 1235 quintaux exigera-t-elle de temps, si l'on porte le nombre des ouvriers à 65 et la journée de travail à 12 heures ?

50 ouvriers, 15 jours, 10 heures par jour, 19 quintaux.

65 ouvriers, ? jours 12 heures par jour 1235 quintaux.

Solution: $\frac{15 \times 50 \times 10 \times 19}{65 \times 12 \times 1235} = 625$ jours. *Rép.*

6. On dessèche à l'aide d'un évaporateur, un certain poids de haricots verts et de petits pois, soit en tout 400 livres. Les produits secs obtenus pèsent 60 livres au total. Le rendement des haricots est 12% de la quantité desséchée, celui des pois de 20%. Quels sont les poids respectifs des légumes traités ?

Solution: Si l'on n'avait desséché que des pois le rendement aurait été de $400 \times 0.20 = 80$ livres.

$80 - 60 = 20$ livres, augmentation causée par le rendement plus fort des pois.

$20\% - 12\% = 8\%$, augmentation pour cent.

$20 \div 0.08 = 250$ livres de haricots. *Rép.*

$400 - 250 = 150$ livres de pois. *Rép.*

Autrement: Si l'on n'avait desséché que des haricots le rendement aurait été de $400 \times 12 = 48$ livres.

$60 - 48 = 12$ livres, diminution causé par le rendement moins fort des haricots.

$20\% - 12\% = 8\%$, diminution pour cent.

$12 \div 0.08 = 150$ livres de pois. *Rép.*

$400 - 150 = 250$ livres de haricots. *Rép.*

Algèbre

1. Deux points A, B sont distants l'un de l'autre de 800 milles; la tonne de charbon prise en A coûte \$7.45, la tonne de charbon, prise en B coûte \$9.35. Le transport de la tonne coûte \$0.0036 par mille. Trouver entre A et B le point où la tonne de charbon coûte le même prix, qu'elle vienne d'A ou de B, et vérifier que ces prix sont égaux.

Solution: Soit C le point, situé à x milles d'A et à $(800 - x)$ milles de B.

Le coût du transport d'une tonne de charbon de A à C = $\$0.0036 \times x = 0.0036x$.

Le coût du transport d'une tonne de charbon de B à C = $\$0.0036 \times (800 - x) = \$2.88 - .0036x$.

Une tonne de charbon achetée à A rendue à C coûte $\$7.45 + .0036x$.

Une tonne de charbon, achetée à B, rendue à C coûte $\$9.35 + \$2.88 - .0036x$.

$7.45 + .0036x = 9.35 + 2.88 - .0036x$.

$.0036x + .0036x = 9.35 + 2.88 - 7.45 = 12.23 - 7.45 = \4.78 .

$.0072x = 4.78$.

$72x = 47800$.

$x = \frac{47800}{72} = \frac{5975}{9} = 663\frac{8}{9}$ milles d'A. *Rép.*

$800 - x = 800 - 663\frac{8}{9} = 136\frac{1}{9}$ milles de B. *Rép.*

Vérification: Coût de 1 tonne achetée à A =

Frais de transport de 1 tonne, de A à C = $0.0036 \times 663\frac{8}{9}$	\$	7.45
		2.39

Coût total de 1 tonne, achetée d'A, rendue à C	\$	9.84
Coût de 1 tonne achetée à B =		9.35

Frais de transport de 1 tonne, de B à C = $0.0036 \times 136\frac{1}{9}$		0.49
--	--	------

Coût total de 1 tonne, achetée à B, rendue à C	\$	9.84
--	----	------

2. *Le problème précédent généralisé:* Deux points A, B sont distants l'un de l'autre de d milles; la tonne de charbon prise en A coûte \$ a , la tonne de charbon prise en B coûte \$ b . Le transport de la tonne coûte \$ n par mille. Trouver entre A et B le point, où la tonne de charbon coûte le même prix qu'elle vienne d'A ou de B et vérifier que ces prix sont égaux.

Solution: Soit C le point; mettons C à x mille de A et $d - x$ milles de B.

Le coût du transport de 1 tonne de charbon de A à C = nx .

Le coût du transport de 1 tonne de charbon de B à C = $(d - x)n = dn - nx$.

Alors $a + nx = b + dn - nx$.

Transposant: $nx + nx = b - a + dn$.

$2nx = b - a + dn$.

$x = \frac{b-a+dn}{2n}$ la distance d'A à C. *Rép.*

$d - x = d - \frac{b-a+dn}{2n} = \frac{2dn-b+a-dn}{2n} = \frac{a-b+dn}{2n}$ la distance de B à C. *Rép.*

Vérification: $a + \left(\frac{b-a+dn}{2n}\right) \times n = \frac{2a+b-a+dn}{2} = \frac{a+b+dn}{2}$, le coût d'une tonne achetée à A et transporté à C.

$b + \left(\frac{a-b+dn}{2n}\right) \times n = \frac{2b+a-b+dn}{2} = \frac{a+b+dn}{2}$, le coût d'une tonne achetée à B et transporté à C. On voit que le coût de la tonne, achetée à A, rendue à C = le coût de la tonne, achetée à B, rendue à C.

Appliquons la formule $x = \frac{b-a+dn}{2n}$ au 1er problème.

$b = \$9.35; a = \$7.45; d = 800; n 0.0036$.

$x = \frac{9.35 - 7.45 + 800 \times 0.0036}{2} = \frac{1.90 + 2.88}{2} = \frac{4.78}{2} = 2.39$. *Rép.*

3. A et B partent ensemble du pied d'une montagne pour en atteindre le sommet. A parviendrait au but une demi-heure avant B; mais s'étant trompé de chemin il allonge son parcours de 2 milles pendant lesquels il marche avec une vitesse double de sa vitesse primitive, et atteint le sommet 6 minutes avant B. C part 20 minutes après A et B, et marchant avec une vitesse de $2\frac{1}{2}$ milles à l'heure, il arrive 10 minutes après B. Chercher les vitesses de A et de B et la distance du pied de la montagne au sommet.

Solution: A aurait dû arriver 30 minutes avant B; il ne l'a devancé que de 6 minutes; il a perdu $30 - 6 = 24$ minutes à parcourir 2 milles à double vitesse.

Soit x la vitesse de A; $2x$ deux fois sa vitesse.

24 minutes ou $\frac{2}{5}$ d'heure = $\frac{2}{5}x = \frac{1}{x}$.

$2x = 5$.

$x = \frac{5}{2} = 2\frac{1}{2}$ milles à l'heure; vitesse de A. *Rép.*

C part 20 minutes après B et arrive 10 minutes après B; si C fut parti en même temps que B il serait arrivé 10 minutes avant lui; d'après les données A aurait devancé B de 30 minutes et d'après ce que nous venons de constater C l'aurait devancé de 10 minutes; donc la différence entre les temps d'A et de C pour tout le trajet est de $30 - 10 = 20$ minutes = $\frac{1}{3}$ d'heure. Soit y la distance du pied de la montagne au sommet.

$$\frac{y}{7} - \frac{y}{15} = \frac{1}{3}$$

$$\frac{2y}{15} - \frac{2y}{8} = \frac{1}{8}$$

$$7y - 6y = 5$$

$y = 5$ milles, la distance. *Rép.*

$5 \div 2\frac{1}{2} = 2$ heures, le temps de A.

$2 + \frac{1}{2}$ heure = $2\frac{1}{2}$ heures, le temps de B.

$5 \div 2\frac{1}{2} = 2$ milles à l'heure, la vitesse de B. *Rép.*

Autrement.—Soient x la distance du pied de la montagne au sommet, y le nombre de milles parcourus par heure par A et z la vitesse de B.

$\frac{x}{y}$ le temps que A mettrait à atteindre le sommet;

$\frac{x}{z}$ le temps que B mettrait à atteindre le sommet;

x

$\frac{x}{15} = \frac{7x}{15}$ le temps que C mettrait à atteindre le sommet.

$\frac{2x}{7}$

$\frac{3x}{2y}$ ou $\frac{1}{y}$, le temps perdu par A lorsqu'il s'est égaré.

Note: 6 minutes = $\frac{1}{10}$ d'heure; 10 minutes = $\frac{1}{6}$ d'heure; 20 minutes = $\frac{1}{3}$ d'heure.

$$\frac{x}{y} = \frac{x}{z} - \frac{1}{2} \dots \dots \dots (1)$$

$$\frac{x}{y} + \frac{1}{y} = \frac{x}{z} - \frac{1}{10} \dots \dots \dots (2)$$

$$\frac{7x}{15} = \frac{x}{z} + \frac{1}{6} - \frac{1}{8} = \frac{x}{z} - \frac{1}{24} \dots \dots \dots (3)$$

$$\frac{x}{y} - \frac{7x}{15} = -\frac{4}{120} \dots \dots \dots (4)$$

$$-\frac{x}{y} = -\frac{4x}{120} \dots \dots \dots (5)$$

$$-\frac{7x}{15} = -\frac{4x}{120} - \frac{1}{3} \dots \dots \dots (6)$$

$$\frac{7x}{15} = \frac{4x}{120} + \frac{1}{3} \dots \dots \dots (7)$$

$$14x = 12x + 10 \dots \dots \dots (8)$$

$$14x - 12x = 10 \dots \dots \dots (9)$$

$$2x = 10 \dots \dots \dots (10)$$

$$x = 10 \div 2 = 5 \text{ la distance} \dots \dots \dots (11)$$

$$-\frac{5}{y} = -\frac{4 \times 5}{120} = -\frac{20}{120} = -\frac{1}{6} \dots \dots \dots (12)$$

$$\frac{5}{y} = 2 \dots \dots \dots (13)$$

$$5 = 2y \dots \dots \dots (14)$$

$$y = \frac{5}{2} = 2\frac{1}{2} \text{ milles, vitesse de A. } \textit{Rép.}$$

$$\frac{x}{y} = \frac{x}{z} - \frac{1}{2} \dots \dots \dots (15)$$

$$\frac{2x}{7} = 50 - 5z \dots \dots \dots (16)$$

$$20z + 5z = 50 \dots \dots \dots (17)$$

$$25z = 50 \dots \dots \dots (18)$$

$$z = \frac{50}{25} = 2 \text{ milles, vitesse de B. } \textit{Rép.}$$

Soustrayant (2) de (1) on a:
 Soustrayant (3) de (1) on a:
 Multipliant (4) par x on a:
 Ajoutant (6) à (5) on a:
 Multipliant (7) par moins un
 Chassant les dénominateurs:
 D'où
 Et
 Et
 Substituant 5 à x dans (6) on a:
 Multipliant par moins un on a:
 Chassant le dénominateur.
 D'où

Substituant 5 et $2\frac{1}{2}$ à x et y dans (1) on a:
 Multipliant (1) par $10z$ on a:

Géométrie

1. La surface d'un losange est de 100 pouces carrés. Quel est son périmètre, si la petite diagonale est égale au côté ?

Solution: Dans ce cas la petite diagonale divise le losange en deux triangles équilatéraux ayant chacun une surface de 50 pouces.

$$\text{Solution: } 50 \div 0.433 = 115.47.$$

La racine carrée de $115.47 = 10.7$ pouces, longueur de la petite diagonale et aussi du côté.

$$10.7 \times 4 = 42.8 \text{ pouces, périmètre. } \textit{Rép.}$$

2 La base d'un triangle a 9 pouces et la hauteur 12 pouces; à quelle distance du sommet faut-il mener une parallèle à la base, pour que ce triangle soit divisé en deux parties équivalentes et quelle sera la longueur de la parallèle.

Solution: $(9 \times 12) \div 2 = 54$ surface du triangle.

Le triangle est divisé en deux parties équivalentes par la parallèle; $54 \div 2 = 27$ la surface de chaque partie.

La partie supérieure est un triangle la partie inférieure un trapèze.

Soit x la distance.

Le grand triangle et le petit triangle sont semblables on a donc:

$$54 \quad 12^2 \quad 144 \quad 2 \quad 144.$$

$$\frac{54}{27} = \frac{12^2}{x^2} = \frac{144}{x^2} \quad \text{ou} \quad \frac{144}{27} = \frac{144}{x^2}$$

Chassant le dénominateur on a $2x^2 = 144$.

$$\text{D'où } x^2 = 144 \div 2 = 72.$$

Et x = la racine carrée de $72 = 8.5$. *Rép.*

$$(27 \times 2) \div 8.5 = 54 \div 8.5 = 6.35, \text{ longueur de la parallèle. } \textit{Rép.}$$

3. La hauteur d'un trapèze est égale à la demi-somme des deux bases et la différence des bases est de 2 pieds. Trouver les dimensions de ce trapèze.

Solution: Soit x la hauteur, alors $2x$ la demi-somme des deux bases et $x \times 2x = 2x^2$, la surface.

$$2x^2 = 242.$$

$$x^2 = 242 \div 2 = 121.$$

x = racine carrée de $121 = 11$, la hauteur. *Rép.*

$$2x = 11 \times 2 = 22, \text{ la demi-somme des bases.}$$

$$4x = 22 \times 2 = 44, \text{ la somme des bases.}$$

$$(44 + 2) \div 2 = 46 \div 2 = 23, \text{ la grande base. } \textit{Rép.}$$

$$(44 - 2) \div 2 = 42 \div 2 = 21, \text{ la petite base. } \textit{Rép.}$$

4. Calculer la surface totale et le volume d'un hexagone régulier de 0.80 pieds de hauteur, et dont la base est un hexagone régulier de 0.25 pieds de côté.

Solution: $0.25^2 \times 2.598076 = 0.16237975$, surface d'une base.
 $0.16237975 \times 2 = 0.3247595$, surface des deux bases.
 $0.25 \times 6 = 1.5$, périmètre de la base.
 $1.5 \times 0.8 = 1.2$ pied, surface latérale.
 $0.3247595 + 1.2 = 1.5247595$ pied carré surface totale. *Rép.*
 $0.16237975 \times 0.8 = 0.1299038$ pied cube, volume. *Rép.*

J. AHERN

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

M. Veillot et le Cercle pédagogique Roy

Dans la dernière livraison, nous avons publié le joli programme de la réception de M. François Veillot, par le Cercle pédagogique Roy, de Montréal, le 22 mars dernier. Cette séance de réception fut très intéressante. MM. A.-C. Miller, directeur des Écoles du District-Centre; François Veillot et l'abbé J.-N. Dupuis, visiteur des Écoles, firent les frais de la séance. M. Miller raconta les luttes des Canadiens français, depuis 1760, pour conserver la langue française, et M. Veillot raconta les combats de Louis Veillot en faveur de la liberté de l'enseignement en France. M. l'abbé Dupuis remercia M. Veillot de l'honneur qu'il avait fait au Cercle Roy et lui offrit le titre de membre honoraire du Cercle: ce que M. Veillot accepta avec plaisir.

Cercle pédagogique Morissette, Québec

Il y a un an, grâce à l'heureuse initiative de plusieurs instituteurs catholiques de la ville de Québec, anxieux de se perfectionner dans l'art d'enseigner, un nouveau cercle se fondait ayant pour but le perfectionnement professionnel de ses membres. Les travaux de cette première année se sont faits dans le silence: l'existence du "Cercle pédagogique Morissette" ne fut mentionnée qu'une seule fois dans *l'Enseignement Primaire*. Après une année d'efforts silencieux mais persévérants, les membres du "Cercle Morissette" eroient le temps venu de publier un modeste résumé de leurs travaux.

À la réunion de chaque mois, il y eut lecture de travaux pédagogiques préparés par un ou deux confrères: ce qui permettait aux autres membres de poser des questions aux conférenciers et de faire préciser certains points insuffisamment développés. Une discussion amicale suivait. Ce travail en commun a eu pour résultat de donner l'occasion aux membres de se communiquer mutuellement des connaissances acquises par l'étude et par l'expérience, d'habituer les jeunes confrères à observer, à réfléchir et à exprimer en peu de mots leur pensée.

Le "Cercle pédagogique Morissette" compte actuellement dans ses rangs vingt-et-un membres enseignant dans les limites de la cité de Québec.

Voici les noms des officiers et des membres qui composent le Cercle Morissette pour l'année 1917-1918:

Membres honoraires du Cercle:

Patron: M. J.-B. Morissette, président de la Commission scolaire catholique de Québec;

Président honoraire: M. C.-J. Magnan, Inspecteur général des Écoles catholiques de la province de Québec;

Vice-président honoraire: M. le Dr Chs Côté, ex-M. P. P. et membre de la Commission scolaire catholique de Québec;

Conseiller: M. John Ahern, professeur à l'École normale Laval et membre du Conseil de l'Instruction publique.

Membres actifs:

MM. C.-A. Pelletier, président actif; J. Guimont, vice-président; P.-P. Magnan, secrétaire-trésorier; J.-A. Richard, ass.-secrétaire-trésorier.

Membres: MM. I. Jolin, L. Faguy, Ant. Rouleau, J. Filiol, J.-A. Gagnon, Th. Lessard, J.-A. Drolet, J.-E. Jolin, Jos. Côté, Jos.-A. Paquet, J.-E. Picard, F. Poulin, W. Carbonneau, J.-A. Drouin, J.-E. Desgagné, A. Létourneau, G. Brière.

Voici les principaux sujets pédagogiques qui ont été traités au cours de cette première année d'existence:

Mars 1917—"L'utilité de la préparation des classes", traité par M. J.-A. Drolet.

Avril 1917—"La discipline à l'école" (étude en commun).

Mai 1917—"Manière d'éviter le désordre dans une classe", traité par M. J. Filiol.

Juin 1917—"Procédés à employer pour maintenir l'ordre dans une classe" (étude en commun).

Septembre 1917—"La discipline scolaire", traité par M. J. Filiol.

Octobre 1917—"Des devoirs à domicile", traité par Pierre-Paul Magnan.

Novembre 1917—"Enseignement donné dans les écoles indépendantes" (étude en commun).

Décembre 1917—"De l'enseignement intuitif", traité par M. I. Jolin.

Janvier 1918—"De l'utilité du travail personnel" (étude en commun).

Février 1918—"Du rôle de l'instituteur vis-à-vis de l'enfant au point de vue social", traité par M. Th. Lessard.

Mars 1918—"De l'efficacité de l'enseignement par les sens", traité par M. I. Jolin.

On voit par l'énumération qui précède, que les membres du "Cercle pédagogique Morissette" ne sont pas restés inactifs. Ils ont compris que pour un instituteur l'amour de l'étude et la préoccupation sincère de son perfectionnement professionnel, joints à une grande dignité de vie, constituent les meilleurs éléments de succès.

Au cours de l'année, le Cercle a eu l'honneur de recevoir la visite de M. C.-J. Magnan, Inspecteur général; de MM. John Ahern, professeur et membre du Conseil de l'Instruction publique, et de M. J.-B. Morissette, président de la Commission scolaire catholique de Québec. La visite de ces personnages distingués a été pour les membres de notre Cercle un puissant encouragement au travail.

Le "Cercle pédagogique Morissette" a donc commencé sa deuxième année d'existence avec entrain et toute confiance dans l'avenir.

PIERRE-PAUL MAGNAN, *inst.*

Sec.-trés. du Cercle Péd. Morissette.

Où faire relier "L'Enseignement Primaire"

M. Jérémie Richard, relieur, 31, rue Sault-au-Matlot, Québec, s'est fait une spécialité dans la reliure de *L'Enseignement Primaire*. Il relie chaque année des centaines de volumes de la revue à un prix modéré.

"Au Service de mon Pays"

Conférences, Discours et Notes de voyages, par C.-J. Magnan, Québec, 1918. Ce volume de 530 pages, orné de huit gravures hors texte et honoré d'une préface de sir Lomer Gouin, est en vente à Québec: chez J.-P. Garneau, libraire; chez l'auteur: case 125, H.-V.; à Montréal: chez Beauchemin Limitée, libraire, 79, rue Saint-Jacques.

Retraites fermées pour jeunes filles

Première: Du 2 au 6 août; **deuxième:** du 9 au 13 août; **troisième:** du 16 au 20 août.

Avis.—On est priée de se faire inscrire à l'avance, car le nombre des places est limité.

Le premier exercice ayant lieu à 7.30 hrs p.m., les retraitantes devront se rendre au couvent vers 7 heures.

Le dernier jour, l'exercice de clôture se terminera assez tôt pour permettre de prendre les trains de la matinée.

Les retraitantes doivent se pourvoir de leur nécessaire de toilette, d'un voile noir et d'une Imitation de Jésus-Christ.

Aucune pension n'est exigée. Toutefois les religieuses recevront avec reconnaissance les aumônes qu'on voudra bien leur faire pour subvenir aux dépenses occasionnées par ces retraites fermées.

S'adresser au: Couvent de l'Immaculée-Conception,

314, Chemin Sainte-Catherine, Outremont, Montréal.

Retraites fermées

Des retraites fermées seront prêchées cette année chez les RR. SS. de St-Joseph de St-Vallier, à Québec, (Chemin Ste-Foy).

1.—Du lundi 8 au vendredi 12 juillet, pour les institutrices et autres jeunes filles.

2.—Du lundi 15 au vendredi 19 juillet pour les institutrices et autres jeunes filles.

3.—Du lundi 22 au vendredi 26 juillet pour les institutrices et autres jeunes filles.

4.—Du lundi 29 juillet au vendredi 2 août, pour les dames.

Le nombre des places étant limité, les personnes qui désirent faire une retraite doivent envoyer d'avance et le plus tôt possible leurs noms et la date choisie au: Couvent de St-Joseph, 70 chemin Ste-Foy, Québec.

La pension est de \$4.50 tous frais compris, du lundi soir à 5 heures, au vendredi^v matin, après le déjeuner.

Joubert, vieux et blanchissant, disait: "Je ressemble à un peuplier: cet arbre a toujours l'air d'être jeune, même quand il est vieux."

"Le secret du succès"

Tel est le titre d'un attachant ouvrage que vient de traduire de l'anglais, M. Alphonse Gagnon, de Québec, déjà avantageusement connu dans le monde des lettres canadiennes. L'auteur de l'ouvrage est l'abbé Bernard Feeney, professeur au Séminaire de St-Angel, Ore.

Non seulement M. Gagnon a traduit cet ouvrage en un style agréable, mais il l'a complété par une série de portraits d'hommes illustres, où l'on remarque avec plaisir plusieurs illustrations canadiennes. Des gravures accompagnent chaque biographie d'hommes célèbres par leur vertu, leur courage, leur esprit d'initiative et leur persévérance.

Le R. P. Roy, dominicain, qui avait lu attentivement le manuscrit, écrivait à l'auteur, comme encouragement à le publier: "Ce livre pourrait faire beaucoup de bien à nos jeunes gens. Il a été écrit pour ceux des États-Unis, mais les nôtres en profiteront tout aussi bien. Il s'adapte mieux à la mentalité canadienne-française que beaucoup de livres français qu'on importe à-bas pour la formation de notre jeunesse.

"La doctrine n'y est pas très profonde; l'auteur ne s'attarde pas à développer de longues théories; il en vient tout de suite à la pratique et aux faits qu'il place avec profusion sous les yeux des lecteurs. Est-ce un défaut? Je crois plutôt que les jeunes ne l'en aimeront que davantage. Ce qui paraît un peu artificiel aux anciens n'est pas pour leur déplaire; c'est même une attirance de plus.

"En lisant ces pages vraiment savoureuses, on apprend que la *formation intellectuelle* n'est pas tout dans l'éducation de l'enfant. A côté de l'esprit, il y a la *volonté*, et pour bien façonner la volonté, la religion n'est pas de trop."

Sa Grandeur Monseigneur Roy, archevêque de Séleucie, a dit aussi du même livre:

"L'ouvrage traduit par M. Gagnon est de nature à faire du bien, et nous en recommandons la lecture aux jeunes gens."

Aucun livre plus que *Le Secret du Succès* ne convient à la jeunesse des écoles et des collèges. Nous le recommandons aux commissions scolaires et aux maisons d'éducation.

Prix de l'ouvrage: 75 sous l'exemplaire; 60 sous à la douzaine; 50 sous au cent.

Bibliographie

LA FIERTÉ.—Une nouvelle étude de P. Louis Lalande. *L'Action française*, qui célèbre par un regain d'activité son deuxième anniversaire, inaugure par la publication de *La Fierté* (la grande conférence prononcée sous ses auspices, le 23 janvier, par le R. P. Louis Lalande, S.J.) sa *Bibliothèque*. Elle désigne sous ce nom une série d'études, d'étendue trop considérable pour la revue, qui paraîtront à intervalles inégaux dans le format et sous les couleurs de *L'Action française*. *La Fierté* est accompagnée d'extraits des discours prononcés à cette même séance du 23 janvier, par M. l'abbé Groulx et M. Montpetit. Le tout forme une élégante brochure de vingt-huit pages, sur papier fort. *La Fierté* qui porte comme premier titre *Une soirée d'action française*, se vend 10 sous l'unité, \$1. la douzaine, \$8. le cent, \$70. le mille, frais de port en plus. Il faut adresser les commandes au secrétariat de la Ligue des Droits du français, bureau 32, Immeuble de la *Sauvegarde*, Montréal. Cinq mille exemplaires ont déjà été vendus.

CIRCULAIRES DE MONSIEUR DE VALLEYFIELD.—En date du 25 février et des 8 et 15 mars, 1918, S. G. Monseigneur Emard a adressé au clergé de son diocèse, trois importantes circulaires faisant suite à l'intéressant exposé du *Nouveau Code du Droit Canonique*, que Monseigneur l'Évêque de Valleyfield publie depuis quelques mois.

Le 5 mars, autre circulaire aux écoliers de son diocèse sur *saint Thomas d'Aquin*.

ANNUAIRE DES CLERCS DE SAINT-VIATEUR.—N° 26, 1917, Montréal. Modeste petit volume de 280 pages renfermant des pages intéressantes, édifiantes et d'un grand intérêt pédagogique et littéraire. Bien que cet annuaire ne soit publié que pour la famille religieuse des Clercs de Saint-Viateur, les hommes du monde et particulièrement, les professeurs laïques, y trouveront une ample moisson d'idées généreuses et élevées et de nombreux exemples d'un dévouement admirable à la cause de l'éducation.

LA CORVÉE.—Deuxième concours littéraire de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, 1917.—Superbe volume de 250 pages ornées de dessins originaux, qui renferme dix-huit tableaux de mœurs canadiennes admirablement brossés. C'est faire œuvre vraiment patriotique que de répandre cet ouvrage dans nos familles.

"ACADIE".—Dans *L'Enseignement Primaire* de mai 1916, nous annoncions la publication du premier volume d'*Acadie* ou *Reconstitution d'un chapitre perdu de l'histoire d'Amérique*. Ce premier volume allait de la fondation de l'Acadie jusqu'à la signature de la paix à Aix-la-Chapelle.

Le deuxième volume de cet important ouvrage vient de paraître: il reprend le récit empoi-

gnant de l'histoire acadienne au traité d'Aix-la-Chapelle et s'arrête à la dispersion des Acadiens, sans raconter ce fait lamentable pour le peuple qui le subissait et honteux pour celui qui l'avait ordonné. La dispersion et la survivance du peuple acadien sera l'objet d'un troisième volume.

Nous l'avons déjà dit, l'*Acadie* est publié par l'une des meilleures plumes canadiennes, Henri d'Arles, et d'après le manuscrit original d'Edouard Richard. Mais ce manuscrit, un peu primitif en dépit de grandes qualités, a été entièrement refondu, corrigé, annoté, et mis au point des recherches les plus récentes, dit M. d'Arles.

Le deuxième volume d'*Acadie* comprend 504 pages dont la lecture offre le plus vif intérêt. Dans une langue sobre, claire et élégante, Henri d'Arles, guidé par le manuscrit de Richard, raconte dans le détail l'histoire merveilleuse du malheureux peuple acadien. *Acadie* mérite de prendre place au premier rang des bibliothèques canadiennes, à côté des ouvrages historiques de Ferland, Garneau, Faillon, Rameau de Saint-Père, Casgrain, Roy, Salone, Chapais, etc. Et son auteur a droit à la reconnaissance du peuple canadien pour l'œuvre superbe dont il vient d'enrichir la littérature de son pays. L'ouvrage est en vente à Québec, chez J.-P. Garneau, libraire, au prix de deux piastres l'unité.

C.-J. MAGNAN.

Retraites fermées

C'est le lundi, à 4 heures du soir, 22 juillet, que s'ouvriront les exercices de la retraite fermée à l'École normale de Montréal.

Les anciennes élèves sont instamment priées de s'y rendre; les institutrices ou autres jeunes filles seront aussi les bienvenues. Prière de s'inscrire d'avance à l'École normale, 992 rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.

Tableaux d'enseignement antialcoolique

PAR LES CLERCS DE SAINT-VIATEUR

2061, rue Saint-Dominique, Montréal

Série de vingt tableaux muraux (28 x 38), destinés aux écoles primaires, académies, collèges ou couvents.

Les *Tableaux d'Enseignement Antialcoolique* résument les données de la science sur les questions de l'alcoolisme; ils contiennent des statistiques qui, présentées sous forme de graphiques, confirment d'une manière saisissante les affirmations scientifiques.

Ils constituent pour les maisons d'enseignement primaire et supérieur, une très intéressante série de leçons sur les ravages causés par l'alcool.

Les Ligues antialcooliques et les Sociétés de Tempérance voudront les utiliser comme un excellent moyen de propagande.

Les *Tableaux d'Enseignement antialcooliques* sont abondamment illustrés de gravures dues à la plume d'un artiste de renom, M. J.-Bte Lagacé. Les organes du corps humain spécialement affectés par l'alcool y sont représentés en couleurs; les dessins sont d'un fini artistique de grand mérite.

Les *Tableaux d'Enseignement antialcoolique* se vendent à des prix modérés.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

DIRECTION DU DESSIN

Dessins dehors
maintenant et pendant les vacances

Les beaux jours sont revenus : dessinons dehors, dessinons beaucoup dehors.

C'est le temps de crayonner de GRANDS motifs *vus de loin*, (maisons, charrettes, balançoires, instruments de culture, bateaux, clôtures, grilles, chemins de fer, rangée de poteaux, jeux de quilles, jeux de croquet, etc., etc., *lesquels*, par leurs dimensions, *vont ÉTONNAMENT nous aider à mieux remarquer les APPARENCES perspectives* : à mieux nous apprendre à VOIR.

C'est le temps aussi de nous initier au paysage (alentours de l'école, promenades, excursions, etc.). Le paysage *d'après nature*, quelle jouissance ! Que de beautés, jusque-là inaperçues, il va nous faire découvrir et admirer ! Comme il va nous induire à plus aimer notre petit coin, notre région, notre pays ! Comme aussi il va nous pousser à *dessiner durant les prochaines vacances* !

A la besogne, sans plus tarder : les beaux jours sont si courts !

Travaillons assis sur une pierre, un tronc d'arbre, un talus, etc., ou debout.

Pas nécessaire de *terminer* nos esquisses : il est préférable, au début, de nous en tenir à des ébauches *rapides et nombreuses*.

Commençons par des "éléments" isolés, vus de très loin d'abord, puis de plus en plus près, (masses et branches d'arbres, buissons, herbes, terrains, chemins, rochers ; eaux, lacs, rivières, reflets, chûtes, ponts, phares ; ciels, nuages, etc., etc.), et finalement, mettons-nous hardiment aux paysages complets, *faciles et peu accidentés*. Que de jolis sites à croquer !

Si nous avons des crayons de couleur, utilisons-les. La couleur, quelle joie des yeux, quelle attirance !

Sans doute, nos premiers essais seront imparfaits ; qu'importe ! pas de découragement ; rappelons-nous qu'en toute chose : "d'abord on s'y prend mal, puis un peu mieux, puis bien, puis qu'enfin il n'y manque rien". Sachons persévérer : la réussite est au bout, certaine, délicieuse.

Donc, c'est entendu : *au commencement et à la fin de l'année scolaire*, comme aussi durant les vacances, **DESSINONS DEHORS**.

Tout nous y invite.

CHS-A. LEFÈVRE,

Directeur de l'Enseignement du Dessin